



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le JEUDI 2 FEVRIER 2023**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Installation de Mme Clémence ESSEVAZ-ROULET et de M. Erwan BEAUDOUIN
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022
1. CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal
 2. FINANCES - Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement 2023
 3. FINANCES - DOB - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023
 4. FINANCES - Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027
 5. FINANCES - Vente d'un véhicule
 6. FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de restauration de la tour/porte du Jerzual et des courtines adjacentes
 7. FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de réhabilitation de la friche Maison Bouchet et renaturation du Jardin du Val Cocherel
 8. MARCHES PUBLICS - Liste des marchés publics passés sur délégation du Maire
 9. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Port - Occupation du domaine public - Appel à candidatures pour une activité de bateau école
 10. BATIMENTS - Schéma Directeur Immobilier et énergétique - Dépôt de candidature auprès de l'ADEME
 11. URBANISME - Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de la Promenade de la Fontaine des Eaux - Comité de Pilotage
 12. URBANISME - Restauration d'une maison sise 24 rue du Jerzual - Demande de subvention de M. DESREUMAUX et Mme GIRBAL
 13. VOIRIE - Convention Énedis/Commune de Dinan - Installation d'une ligne électrique souterraine - parcelle cadastrée AB 53 - Secteur de la Gare

14. AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement du Domaine de la Vallée aux Moines - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public
15. AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan en 2022

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 27 janvier 2023,
Le Maire,
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written over a horizontal line.



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le jeudi 2 février 2023, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 27 janvier 2023.

Installation de Mme Clémence ESSEVAZ-ROULET et de M. Erwan BEAUDOUIN Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022	
1. CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal	1. Approuvée
2. FINANCES - Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement 2023	2. Approuvée
3. FINANCES - DOB - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023	3. Approuvée
4. FINANCES - Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027	4. Approuvée
5. FINANCES - Vente d'un véhicule	5. Approuvée
6. FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de restauration de la tour/porte du Jerzual et des courtines adjacentes	6. Approuvée
7. FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de réhabilitation de la friche Maison Bouchet et renaturation du Jardin du Val Cocherel	7. Approuvée
8. MARCHES PUBLICS - Liste des marchés publics passés sur délégation du Maire	8. Approuvée
9. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Port - Occupation du domaine public - Appel à candidatures pour une activité de bateau école	9. Approuvée
10. BATIMENTS - Schéma Directeur Immobilier et énergétique - Dépôt de candidature auprès de l'ADEME	10. Approuvée
11. URBANISME - Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de la Promenade de la Fontaine des Eaux - Comité de Pilotage	11. Approuvée
12. URBANISME - Restauration d'une maison sise 24 rue du Jerzual - Demande de subvention de M. DESREUMAUX et Mme GIRBAL	12. Approuvée
13. VOIRIE - Convention Énedis/Commune de Dinan - Installation d'une ligne électrique souterraine - parcelle cadastrée AB 53 - Secteur de la Gare	13. Approuvée
14. AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement du Domaine de la Vallée aux Moines - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public	14. Approuvée

15. AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan en 2022	15. Approuvée

Les délibérations sont consultables en ligne sur www.dinan.fr

Affiché le 03/02/2023



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023**

Didier LECHIEN

Bonsoir, Michel Forget et Joris Sanson Cotiniaux m'ont présenté leurs démissions du conseil municipal. En vertu des dispositions du Code électoral, ce sont les suivants de la liste qui intègrent le conseil municipal donc à savoir Clémence Essevaz-Roulet et Erwan Beaudouin. J'ai le plaisir de les installer en leur qualité de conseillers municipaux. Je crois que vous souhaitiez dire quelque chose madame, je vous en prie.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues, Erwan Beaudouin et moi-même vous remercions pour votre accueil. Nous sommes particulièrement émus et fiers de participer à notre tour au conseil municipal de Dinan. Nous venons avec nos idées, avec nos convictions, notre énergie, nous venons avec une vision de la ville plus sociale et plus écologiste tels que défendue par notre association Dinan diver' Cité. L'implication de nos prédécesseurs Stéphanie Missir, Michel Forget, Joris Sanson Cotiniaux nous donne la force de poursuivre l'engagement politique vers l'avenir qui sera assurément solidaire et sobre en énergie. Avec Stella Corbes et Soilihi Aboudou, nous sommes l'opposition mais une opposition constructive qui travaille, qui réfléchit, qui est force de proposition, nous saurons aussi nous opposer, ne pas être en accord et le faire savoir. Merci de votre attention.

Didier LECHIEN

Je vous remercie, je vais donc demander maintenant à Maxime sachet de faire l'appel.

*Maxime SACHET fait l'appel.
Le quorum est atteint.*

Didier LECHIEN

La première affaire concerne la mise à jour des commissions suite à l'installation de nos deux collègues, donc je vais passer en revue les commissions, vous demandez si vous êtes d'accord. Vous nous avez fait remonter vos propositions donc il s'agit de remplacer notamment Michel Forget où Joris Sanson dans l'une ou l'autre de ces commissions ou groupes de travail et puis éventuellement d'avoir quelques calages à la marge.

M. le maire présente l'affaire.

AFFAIRE N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET), Françoise DESPRES (pouvoir à Joëlle LE GUIFFANT)

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : Didier LECHIEN

Suite aux démissions de deux conseillers municipaux et à l'installation de Clémence Essevaz-Roulet et d'Erwan Beaudouin en tant que conseillers municipaux, il convient de mettre à jour la liste des membres des commissions, des comités de pilotage ainsi que des représentants de la Ville au sein des associations ou organismes extérieurs.

Les mises à jour sont les suivantes :

➤ **COMMISSIONS D'INSTRUCTION**

o **Commission Transition Ecologique et Aménagements**

Membres :

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Stéphanie MEAL, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Patrick CRENAULT, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET.

o **Commission Attractivité**

Membres :

Olivier BOBIGEAT, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Charles HOUZE, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

o **Commission Culture et évènementiel**

Membres :

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Anne-Sophie GUILLEMOT, Stella CORBES, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

o **Commission Finances**

Membres :

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Christine MASSART, Nathalie MALIDOR, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

➤ **COMMISSIONS OBLIGATOIRES**

o **Commission d'appel d'offres**

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO

Membres :

5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Soilihi ABOUDOU

5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Clémence ESSEVAZ-ROULET

o **Commission des marchés publics**

Président : Le Maire

Membres :

5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Soilihi ABOUDOU

5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Clémence ESSEVAZ-ROULET

o **Commission de délégation de services publics et de concession**

Président : Le Maire

Membres :

5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Soilihi ABOUDOU

5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Clémence ESSEVAZ-ROULET

o **Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Guy BADOUAL, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET

➤ **COMITES DE PILOTAGE**

o **Projet culturel de l'Abbaye de Léhon**

6 membres : Joëlle LE GUIFFANT, Guy BADOUAL, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, Didier DERU, Erwan BEAUDOUIN

o **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage**

5 membres : Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Laurence LE DU-BLAYO, Françoise DESPRES, Clémence ESSEVAZ-ROULET

o **Charte de l'Arbre**

9 membres : Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Patrick CRENAULT, Clémence ESSEVAZ-ROULET

o **Commission d'indemnisation amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux de la rue de Léhon et de ses environs**

Membres :

4 élus titulaires et 4 élus suppléants (3 de la majorité et 1 de la minorité).

- Titulaires : D. ORHANT, D. DERU, C. SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET

- Suppléants : O. BOBIGEAT, G BADOUAL, B. LAGREE, Stella CORBES

o **Comité de pilotage - Requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords**

Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Odile MIEL-GIRESSE, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Dominique ORHANT, Clémence ESSEVAZ-ROULET, (suppléant : Erwan BEAUDOUIN), Gérard de MELLON.

o **Comité de pilotage Remparts**

- Le Maire, membre de droit

- Les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme

- 8 élus désignés par le Conseil Municipal (6 de la majorité et 2 de la minorité) : **Olivier BOBIGEAT, Didier DERU, Charles HOUZE, Dominique ORHANT, Odile MIEL-GIRESSE, Françoise DESPRES, Erwan BEAUDOUIN, (suppléante Clémence ESSEVAZ-ROULET), Gérard de MELLON.**

- Le Conservateur Régional des Monuments historiques

- Le Chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, référent « Remparts »

- L'Architecte des Bâtiments de France.

o **Comité de pilotage Mère Pourcel**

- pour le projet de reconstruction et de réhabilitation ainsi que pour le futur projet d'exploitation :

o le Maire, membre de droit

o les élus en charge des Patrimoines et de l'Urbanisme **C Paris et J TOUMINET**

o 8 élus désignés par le Conseil Municipal (6 de la majorité et 2 de la minorité) :

- Pour la majorité : **Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Françoise DESPRES, Odile MIEL-GIRESSE, Didier DERU, Dominique ORHANT**

- Pour la minorité : **Clémence ESSEVAZ-ROULET (Erwan BEAUDOUIN, suppléant), Gérard de MELLON**

o le chef du service Patrimoines de la Ville de Dinan, pilote du projet

➤ **DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

o **La Société d'Economie Mixte *Dinan Expansion***

Le maire + 8 délégués

Jacques TOUMINET, René DEGRENNE, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Didier DERU, Matthieu JOUNEAU, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET

➤ **DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ASSOCIATIONS**

o **Petites Cités de Caractère :**

- 2 titulaires : Joëlle LE GUIFFANT, Odile MIEL GRESSE
- 2 suppléants : Laurence LE DU BLAYO, Stella CORBES

*
**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT.
2. De valider la nouvelle composition de ces instances.

Didier LECHIEN

Nous allons attaquer un certain nombre d'affaires financières donc je vais laisser la parole à l'adjoint aux finances Didier DERU. Cette première affaire concerne l'ouverture anticipée de crédit en investissement.

Didier DERU présente l'affaire.

AFFAIRE N°2 - FINANCES – Budget général et budgets annexes - Ouverture anticipée des crédits en investissement

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET), Françoise DESPRES (pouvoir à Joëlle LE GUIFFANT)

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : Didier DERU

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. La délibération du 15 décembre 2022 a été adoptée à cette fin en proposant de porter l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Or, il apparaît que la délibération prise le 15 décembre 2022 comporte une erreur matérielle dans la mesure où les crédits inscrits en 2022 pris en référence pour le calcul du plafond comprenait les « restes à réaliser » de l'année précédente. En effet, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) vise uniquement les crédits ouverts à la section d'investissement du budget N-1 du budget primitif (BP) et des décisions supplémentaire et modificatives (BS et DM) prises au cours de l'année écoulée déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues.

Ainsi, les ouvertures de crédits doivent être revues de la manière suivante :

N°	Opération votée	Budget 2022 (BP + BS + DM)	Ouverture par anticipation pour 2023
101	ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	172 200,00 €	43 050 €
102	MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	18 000,00 €	4 500 €
103	MATÉRIELS TECHNIQUES DES SERVICES	198 600,00 €	49 650 €
104	PARC AUTOMOBILE	60 000,00 €	15 000 €
106	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 600,00 €	1 650 €
107	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAINS	287 700,00 €	71 925 €
109	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	60 000,00 €	15 000 €
11	PRG ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE	70 000,00 €	17 500 €
13	CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	7 000,00 €	1 750 €
31	DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	15 000,00 €	3 750 €
32	FONDS INTERVENTIONS CENTRE VILLE	32 000,00 €	8 000 €
50	ENTRETIEN RESTAURATION BAT CULTUELS	300,00 €	75 €
56	ENTRETIEN RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES	145 000,00 €	36 250 €
64	OBJETS MOBILIERS	10 000,00 €	2 500 €
82	REFECTION TOTALE DE VOIRIE URBAINE	332 000,00 €	83 000 €
83	PRG ECLAIRAGE PUBLIC	117 200,00 €	29 300 €
84	PROMENADES, ESPACES NAT. DEPLACEM.	57 700,00 €	14 425 €
85	PRG BATIMENTS	493 000,00 €	123 250 €
92	PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION	12 300,00 €	3 075 €

De la même manière, les crédits d'investissement doivent être ouverts pour les budgets annexes suivants :

Budget PARKINGS DE L'HOTEL DE VILLE ET DU CENTRE HISTORIQUE

Chapitre	Budget 2022 (BP + BS + DM)	Ouverture par anticipation pour 2023
20 immobilisations incorporelles	27 500,00 €	6 875,00 €
21 immobilisations corporelles	19 400,00 €	4 850,00 €
23 immobilisations en cours	125 500,00 €	31 375,00 €

Budget PORT DE PLAISANCE

Chapitre	Budget 2022 (BP + BS + DM)	Ouverture par anticipation pour 2023
20 immobilisations incorporelles	3 550,00 €	887,50 €
21 immobilisations corporelles	23 450,00 €	5 862,50 €

Budget CAMPING

Chapitre	Budget 2022 (BP + BS + DM)	Ouverture par anticipation pour 2023
21 immobilisations corporelles	6 000,00 €	1 500,00 €
23 immobilisations en cours	57 245,57 €	14 311,39 €

Il est précisé enfin que les dépenses d'investissement engagées et non liquidées en N-1 ont été inscrites sur un état des restes à réaliser, signé par l'exécutif et transmis en trésorerie, pour permettre le mandatement des factures dès le 1^{er} janvier de l'année N.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le vote du budget primitif 2023 au premier trimestre 2023 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 janvier 2023,

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** d'approuver l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2023, selon la ventilation présentée ci-dessus.

La délibération n°4 du 15 décembre 2022 est abrogée.

Didier DERU

Merci Monsieur le Maire donc la première affaire est en fait une rectification d'une délibération que vous avez votée le 15 décembre 2022. Je rappelle le contexte, nous avons ce soir le débat d'orientations budgétaires. On votera le budget mi-mars et donc techniquement entre le 1^{er} janvier et mi mars il faut que la mairie puisse continuer à engager des dépenses d'investissement. Donc traditionnellement on prend une délibération le 15 décembre, chose que nous avons faites sauf qu' il y avait une erreur technique puisque dans la délibération nous avons indiqué que dans le plafond avaient été comptabilisés les restes à réaliser de l'année précédente. Donc on ne comptabilise pas les

restes à réaliser, ça n'a aucune conséquence sur le fait de pouvoir continuer à organiser les investissements mais il faut qu'on puisse régulariser cette erreur purement matérielle.

Didier LECHIEN

Des questions ? je n'en vois pas, des oppositions ? des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Je vous remercie, affaire suivante : le débat d'orientations budgétaires. Je laisse la parole à Didier DERU.

Didier DERU présente l'affaire.

AFFAIRE N°3 - FINANCES – Débat d'orientations budgétaires (DOB) - Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Didier DERU

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, indiquent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

L'article D2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1) définit le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Les modalités d'application de ces dispositions ont été modifiées. Ainsi, désormais, il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette

délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend-il non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

En outre, la délibération précise que son objet est le vote du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

*
**

Chaque membre ayant été destinataire du rapport ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** :

1. De la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023.
2. De la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

Didier DERU

Merci M. le Maire, donc sur ce débat d'orientations budgétaires simplement vous dire qu'on est dans un contexte organisé puisque ce débat d'orientations budgétaires nous sommes tenus de l'avoir en application du code général des collectivités territoriales. Et on doit avoir ce débat avec un rapport dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large que celui qui nous importe à savoir le contexte local puisqu'on doit regarder l'ensemble des éléments au prisme du contexte économique et social, de l'impact des lois de finances, en ce qui concerne le budget des collectivités locales et également l'aspect RH. Ce qui permet de vous indiquer que je vais commencer ce rapport et je passerai à un moment donné la parole à Anne-Sophie Guillemot concernant la partie RH et je reprendrai la parole en ce qui concerne la conclusion de ce rapport.

Vous dire également que bien évidemment nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et que nous ne sommes pas à examiner le budget, ne pas confondre débats d'orientations donc grandes orientations et budget où nous sommes en train d'élaborer à la fois le compte administratif et le budget primitif là nous sommes en train de regarder quel va être le contexte. Le contexte est effectivement un peu particulier puisque nous nous trouvons dans un contexte de fin de Covid parce qu'on espère que c'est la fin, mais avec aussi un contexte d'augmentation des matières premières, d'augmentation des coûts de l'énergie qui ont un impact très significatif, et une conséquence sur une inflation qui est très significative. Un chiffre vient de paraître aujourd'hui 12,3 % d'augmentation sur des denrées alimentaires en un an et la conséquence également un taux d'intérêt qui est venu augmenter de façon assez galopante puisqu'on a une forte hausse de trimestre en trimestre, ce qu'on n'a pas vu depuis un certain nombre d'années. Le contexte international que l'on connaît, on a un certain nombre d'applications au niveau local, les contraintes sont la conséquence, à savoir les hausses du coût de l'énergie, la tendance inflationniste, une obligation qui nous est faite et on va voir de quelle façon rembourser notre dette en capital et puis on a effectivement un certain nombre d'obligations puisque nous avons une politique d'investissement à mener avec un certain nombre de coups qui sont déjà partis et qu'il va falloir effectivement assumer.

Sur Dinan, on a déjà pris des mesures pour essayer d'amortir l'effet crise sur le budget primitif. On a donc essayé de maîtriser les dépenses de personnel et les charges à caractère général. On va le voir tout à l'heure dans un certain nombre de diapositives avec des illustrations sous forme de camembert, une optimisation des recettes de fonctionnement et la remise en place plus exactement d'une comptabilité analytique qui nous fait défaut et qui nous permettra de piloter de façon la plus fine possible les éléments comptables, de façon à voir d'une façon très rapide s'il y a des dérives sur tel et tel poste. On a également pris le soin de tirer une dette, à un moment où les taux étaient quand même assez favorables, de 600 K€ en fin d'année 2022.

Sur les principales mesures de la loi de finances 2023 qui peuvent impacter les finances publiques, globalement on n'a pas nécessairement beaucoup d'impact en ce qui nous concerne. On a effectivement une hausse des composantes péréquatrices de la DGF. On a une neutralisation des

modifications d'une loi de finances qui avait prévu des calculs différenciés à ce qu'on était habitué à avoir sur les indicateurs financiers parce que l'application revenait à appliquer et à modifier des choses pour certaines collectivités dans un contexte particulier. On a une stagnation de certains soutiens d'investissement local. Sur les dépenses d'investissement local, on va essayer de pouvoir mobiliser le Fonds vert qui nous permet d'être éligible à des subventions complémentaires quand on va sur des notions de performance environnementale, de modernisation de l'éclairage public et c'est un élément que l'on va continuer sur plusieurs exercices. Même chose sur l'amélioration du cadre de vie avec les friches qui peuvent être détruites pour créer effectivement des zones plus paisibles donc c'est un fonds nouveau. Voilà beaucoup de collectivités vont pouvoir s'engouffrer certainement dedans mais on va essayer de le mobiliser au regard des dépenses d'investissement que l'on peut flécher et qui pourraient être éligibles au Fonds vert.

Sur l'autre point qui aurait pu, enfin les deux autres points, qui auraient pu nous intéresser en fait pour des raisons particulières, on ne va pas être éligible c'est-à-dire la réforme de la dotation pour la station de titre sécurisé que ça nous obligerait à avoir une plateforme complémentaire donc je pense qu'on risque de ne pas avoir une dotation sur ces éléments.

Un élément dont on pensait pouvoir bénéficier c'est le filet de sécurité inflation, le gouvernement avait fin d'année considéré qu'au regard des augmentations significatives de certaines matières premières, de certaines dépenses d'énergie, de certaines charges de personnel notamment au regard de la revalorisation du point d'indice, pour que certaines collectivités puissent arriver à boucler leur budget, mis en place un filet de sécurité.

Une subvention complémentaire permettant en fait d'amortir le choc des hausses dont je viens de parler ; sauf qu'en l'état actuel des choses et sauf modification législative, je sais que l'AMF s'est emparée de ce sujet, nous ne sommes pas éligibles à ce filet de sécurité pour une raison très simple c'est qu'il y a une condition que l'on ne respecte pas à savoir une baisse de l'épargne brute de plus de 25 % . Alors ce qui est un peu embêtant d'un point de vue philosophique puisque ça revient à dire que ceux qui ont mené des politiques prudentielles et on va voir que c'est le cas de la Ville se trouvent finalement pénalisés donc ça fait double peine c'est-à-dire serrer les boulons en budget de fonctionnement, investir peut-être d'une façon moindre que ce qui avait été prévu, tout ça pour maintenir une épargne brute et on le verra tout à l'heure le niveau de notre épargne brute donc je crois que cette notion de dégradation de plus de 25 % de l'épargne brute est un critère s'il pouvait évoluer ce serait assez souhaitable. Donc en l'état actuel de la loi de finances 2023, nous ne sommes pas éligibles à ce filet de sécurité.

L'épargne brute c'est quoi ? On vous en parle souvent, c'est la différence entre nos recettes réelles de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement, c'est un critère fondamental puisque sans épargne brute, pas d'investissement, puisque pas de possibilité de rembourser le capital de la dette.

Globalement sur 2022, petite précision que j'aurais d'ailleurs pu faire en introduction, nous sommes sur des orientations et les comptes administratifs 2022 ne sont pas arrêtés donc on travaille sur la base de prévisionnel d'atterrissage. Sur ces éléments là qu'on maîtrise un peu mais on aura les chiffres de façon très précises au moment du compte administratif donc on s'aperçoit de quoi ? On s'aperçoit que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,90 % par rapport à 2021 en 2022 et les dépenses de fonctionnement de 363 donc c'est pour ça que notre épargne brute est à 426 970 €. C'est à dire qu'on a maintenu le niveau de notre épargne brute en ayant fait un effort sur nos recettes réelles de fonctionnement et notamment sur nos recettes propres sur nos services, mais aussi comme je le disais en introduction sur le maintien des dépenses de fonctionnement. C'est ce qui nous permet d'envisager la suite avec moins de pessimisme. Globalement on a des fiscalités qui vont être en hausse, essentiellement liées à des revalorisations forfaitaires et d'augmentation de la DGF, donc vous voyez les courbes qui permettent de regarder les évolutions des recettes fiscales à la fois en ce qui concerne la revalorisation et la DGF. Si on passe ensuite sur le produit des impôts locaux, on a en fait une augmentation, on va voir qu'on proposera une stabilisation des taux mais pour autant les impôts locaux vont mécaniquement augmenter pour le contribuable par l'effet de l'augmentation de 6,1% des bases donc de la valeur locative et en ce qui nous concerne à peu près 1 % des bases nouvelles, c'est à dire les constructions nouvelles. L'épargne nette c'est à dire ce qui reste après remboursement du capital de la dette pour pouvoir investir, alors voyez-vous notre épargne brute qui est en rouge et l'épargne nette c'est à dire les échéances de dettes remboursées. Voilà ce qui reste pour pouvoir investir mais le remboursement du capital de l'emprunt est également de l'investissement puisque c'est ce qui nous a permis les années passées, on verra comment on va s'organiser sur les années futures, d'investir en tirant et en levant de la dette. Sur la capacité de désendettement, on regarde aujourd'hui le nombre d'années nécessaires pour pouvoir assumer le désendettement intégral de la commune avec des ratios qui sont des ratios globalement prudentiels qui nous disent qu'il ne faut pas

dépasser un certain seuil. Donc là le taux, le nombre d'années pour assumer le désendettement c'est 6,76. Comme j'avais pu vous le dire l'année dernière à la même période, comme j'avais pu le vous confirmer au compte administratif, et comme je vous le confirme cette année on va avoir pour l'année suivante une dégradation de ce nombre d'années de remboursement de dettes à compter de 2023. Puisque pour pouvoir réaliser les opérations que nous sommes contraints de réaliser parce que des opérations lancées et pour les programmes nouveaux, il va falloir lever de l'emprunt et comment pouvons-nous lever de l'emprunt ? On va pouvoir en fait augmenter, on va lever, on va tirer un emprunt complémentaire que j'estime à peu près à 3 millions. On affinera ça au niveau du budget mais on va pouvoir le faire parce qu'on va avoir une diminution deux années de suite en 2024 et 2025 qui vont nous permettre en fait de recharger la dette. D'un point de vue un peu macro on sait qu'on a aujourd'hui qu'avec 1.3 millions de remboursement de charge de la dette notre épargne brute telle qu'elle est présentée nous permet de rembourser ces annuités de capital. Enfin l'exercice en cours 2023 mais aussi 2024, c'est de pouvoir assumer ce même volume de remboursement de capital et ce qui nous aide évidemment parce que si on n'avait pas eu c'eût été un exercice très périlleux. C'est qu'on a des emprunts et des échéances qui arrivent à expiration dès le 1er janvier 2024. Alors sur les évolutions des dépenses d'équipement, on a sur les dépenses depuis le début du mandat dont je vous rappelle qu'il a été quand même lancé en plein Covid, 16,8 millions d'euros de dépenses d'équipement soit à peu près 5,6 millions par an sur la période 2020-2022, l'histogramme est là pour vous indiquer les montants. On va voir les prévisions pour 2023 qui sont, vu le contexte, en deçà mais quand même, toutes choses égales par ailleurs, quand même assez dynamiques. Un camembert assez significatif et très parlant parce qu'on entend souvent que c'est bien de faire tel investissement parce que c'est très bien subventionné. Là vous regardez le pourcentage de la façon dont peuvent être financés les dépenses d'investissement. On s'aperçoit que globalement entre le taux financement, les dotations, le FCTVA c'est 47 % donc on a un petit tiers d'emprunt et que les subventions c'est 20-21%. Donc il y a certains domaines qui sont très bien subventionnés et pour autant dans la masse subventions toutes choses confondues c'est 20 %. Je fais une pause et je passe la parole à Anne-Sophie Guillemot.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Merci Didier, le volet numéro 4 du rapport d'orientations budgétaires concerne les ressources humaines. Le premier volet concerne la structure et l'évolution des effectifs donc vous avez une photographie de l'année 2022. Donc l'effectif moyen de la ville est de 314 agents. Vous avez le découpage entre les agents titulaires et les agents contractuels 206 agents sont titulaires ça représente 66% de l'effectif et 108 agents sont contractuels avec un volet important de saisonniers près de 60 agents qui ont des contrats allant de la période de mars à octobre. Vous avez donc un diagramme en dessous, on voit une légère évolution de la courbe bleue, de la courbe des titulaires donc il faut savoir que régulièrement pour éviter la précarisation des agents il y a des propositions de titularisation en particulier quand les agents ont effectué des contrats pendant plusieurs années dans la collectivité. Vous constatez aussi sur la courbe des contractuels une évolution importante donc ça mérite aussi une explication. Il faut le voir à la lumière du Covid l'année 2020. En fait était une année où on a fonctionné un petit peu de manière dégradée avec moins d'ouverture des services, moins d'ouverture des locaux donc cette année 2020 avec le nombre de contractuels de 88 elle est bien à regarder en référence du Covid entre l'année 2021 et 2022. Vous avez à peu près 2% des cas donc je dirais qu'en 2022 on revient sur un fonctionnement qu'on connaissait davantage en termes de contractuels avec des ouvertures de monuments un peu plus longues, avec des agents saisonniers qui sont venus accompagner au camping, au port etc. Les services municipaux sont dans une dynamique de changement, sans cesse aussi dans un processus d'adaptation de nos services par rapport aux besoins identifiés pour la population et pour les usagers. Donc la première traduction en fait de cette dynamique de changement a été la réalisation d'un nouvel organigramme avec un système de pôles donc vous avez les trois pôles qui s'affichent : le pôle aménagement cadre de vie, le pôle service à la population et le pôle ressources. Donc l'objectif de cet organigramme, c'est d'avoir une organisation qui permette aux agents, aux encadrants, davantage de transversalité et de communication et puis voilà c'est de répondre également aux besoins qui sont exprimés. Donc on a eu l'arrivée de deux DGA pour animer ses pôles et puis également on a recours à des managers de proximité, en fait c'est toute une évolution qui est en train de se mettre en place. Alors c'est toujours un peu pareil quand on démarre des évolutions de ce type, on commence à percevoir en fait les premières évolutions depuis quelques mois mais les évolutions elles vont continuer à se percevoir courant de l'année 2023 et puis dans les autres du mandat. La politique des ressources humaines est au cœur des mutations de la ville. Donc on a souhaité mettre en avant ici trois axes qui sont trois axes majeurs. Tout d'abord le pilotage de la masse salariale donc mettre en avant le fait qu'on a des outils de gestion performants

ça c'est un élément important d'avoir des outils de gestion dimensionnés à la taille de l'effectif. C'est quelque chose d'important parce que ça nous permet d'avoir une visibilité et un suivi sur la carrière des agents. Ça permet aussi d'anticiper les départs retraite, d'anticiper les mouvements donc on a vraiment, avec ces outils de gestion, une photographie efficiente de la collectivité. Donc pouvoir anticiper en particulier des départs en retraite ça permet des remplacements et ça permet aussi la transmission des savoirs et puis ça permet aussi de s'interroger sur le besoin de la collectivité. Est-ce qu'on a besoin spécifiquement de recruter pour remplacer ce départ ou est-ce que le besoin n'est il pas ailleurs ? Donc dans la politique de pilotage de la masse salariale, on a aussi le déploiement d'une procédure en fait de recrutement et puis dans la politique de la masse salariale assez classiquement comme partout et bien on a la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qu'on appelle donc GPEC. Et puis il y a aussi toute une démarche qu'il faut saluer ici puisque la ville de Dinan est pionnière en la matière sur le département c'est d'avoir la mise en place en fait d'une démarche de prévention des risques qui permet de limiter l'absentéisme.

Le second axe c'est la montée en compétences des agents donc en particulier c'est le renforcement du budget de formation. Initialement le budget de formation était de 36 000 euros, il est aujourd'hui de 70 000 euros alors ça n'a rien changé sur le chapitre 012 c'est tout simplement en fait le regard qu'on a pu porter sur les crédits qui étaient dédiés aux ressources humaines et donc voilà c'est de réfléchir comment faire autrement mais en tout cas dans le faire autrement l'objectif était d'avoir un budget formation qui puisse augmenter parce que l'objectif c'est de permettre à chaque agent ou au plus grand nombre des agents de la collectivité de pouvoir bénéficier de crédit de formation donc ça permet voilà la mobilité en interne, ça permet aussi le développement de carrière et dans les projets concernant la formation en 2023, il y aura la création d'un règlement et d'un plan de formation.

Le troisième axe, c'est le déploiement d'une politique d'amélioration des conditions de travail donc dans cette politique d'amélioration des conditions de travail depuis plusieurs années on y travaille et en particulier on fait appel à des partenaires extérieurs, des intervenants spécialisés comme des psychologues, assistantes sociales, ergonomes ou médiateurs et puis également c'est l'accompagnement individuel des agents via le bilan de compétences ou l'évolution professionnelle et puis en parallèle de ça et bien c'est aussi dans le cadre du dialogue social qui est un élément indéniable et bien que l'on atteint ces objectifs que je vous ai présentés.

Pour la construction du budget RH pour l'année, les enjeux par rapport à la masse salariale donc c'est d'être sur un budget prévisionnel avec une hausse maximale de 5 % sur le chapitre 012 qui concerne les charges liées au personnel donc dans les éléments que nous devons prendre en compte on a la GVT qui est le glissement vieillissement technicité qui correspond donc à l'évolution des agents dans leur carrière dans la collectivité. On doit aussi prendre en compte les dispositions législatives, donc l'année dernière on a connu une augmentation du point d'indice et puis on connaît aussi parfois des mesures d'évolution des grilles lorsqu'il y a revalorisation du SMIC. Voilà cette année s'est inscrit puisqu' on entend parler d'une éventuelle augmentation du point d'indice dans les projets de mandat. C'est aussi des évolutions sur les métiers de la fonction publique et dans les projets importants, en particulier la politique immobilière où on n'avait pas attendu cette année pour le faire mais en tout cas d'avoir une gestion efficiente des bâtiments donc là il y a la création d'un ETP pour accompagner le service bâtiment, toutes les politiques aussi en rapport avec l'énergie donc des postes du type conseiller en énergie partagé, voilà ce sont des postes aussi qu'on retrouve dans les projets de mandat et puis on retrouve aussi le renforcement de la police municipale où on en a déjà parlé dans de nombreuses réunions et de nombreux conseils municipaux avec la différence que ça opéré entre le passage de la zone police à la zone gendarmerie, avec de nouveaux services qui incombe à notre police municipale et puis donc la réorganisation des services dont j'ai parlé qui est en cours de finalisation et qui apportera ses effets courants de l'année 2023 et dans les années à venir. En conclusion, malgré le contexte financier contraint des collectivités c'est une politique Ressources humaines qui se veut ambitieuse et puis je voulais tout particulièrement à mon intervention associer les 8 agents du service des ressources humaines ainsi que leur directeur Erwan Guillo parce que souvent quand on travaille dans les ressources humaines on fait un peu un travail de l'ombre mais qui est nécessaire et important et je voulais profiter d'avoir la parole pour les mettre en lumière et les remercier. Ils assurent la gestion des carrières, les payes, tout ce qui est santé au travail et prévention et le volet formation. Je vais redonner la parole à Didier Déru.

Didier DERU

En 2023, comment allons-nous pouvoir élaborer le budget ? quels sont les grands axes qui ont été pris pour l'élaboration de ce budget, je dirais qu'il va falloir faire plus avec moins. Donc on a dans les charges de grands postes, le poste zéro ce qui sont les charges à caractère général où je me suis employé à avoir on le verra cela au niveau du contenu administratif une sincérité la plus poussée

possible entre le budget et les comptes administratifs c'est-à-dire entre ce qu'on prévoit de faire et ce qu'on réalise donc on va contenir l'ensemble de ses dépenses. Voire c'est ce que je souhaite faire diminuer encore les charges à caractère général alors on ne diminue pas pour diminuer mais on essaye d'optimiser sur un certain nombre d'organisations de fonctionnement c'est vrai. Pour les charges à caractère général ça a été dit par Anne-Sophie Guillemot sur l'autre gros poste c'est à dire le poste 012 les charges de personnel où là globalement bien évidemment notre ville a besoin de l'ensemble, dans sa complétude, de ces agents pour être au service de la population et c'est un poste effectivement important d'un point de vue financier et qui est en augmentation mécanique par un système qu'on appelle la GVT glissement vieillesse technicité. On a des augmentations pour nos agents du fait de leur ancienneté dans le poste et puis on ne sait pas ce qui sera décidé en termes de politique nationale sur certaines revalorisations, on sera particulièrement vigilant au travail de mutualisation entre les services, limiter le recours aux contractuels quand c'est nécessaire mais uniquement quand c'est effectivement nécessaire. On va poursuivre la politique de stabilité fiscale alors comme je l'ai dit tout à l'heure stabilité en ce qui nous concerne. Au niveau de taux d'imposition, on proposera des taux inchangés sur les impositions, sur les impôts locaux dont je rappelle quand même qu'au gré des diverses évolutions de la fiscalité on a la capacité à lever et donc à voter la taxe foncière. On aura également une optimisation des recettes et on va voir un peu dans la diapo suivante comment on va organiser un peu tout ça.

Alors sur les dépenses je reviens sur la façon dont ça a été fait globalement, on sait que les dépenses d'énergie on multiplie par 2,6 ce qui était budgété et ce qui sera réalisé en 2022 par une mesure qui n'a rien à voir avec le filet de sécurité mais une autre mesure. On va avoir une compensation à la source de telle sorte qu'au final on aura une dépense d'énergie à hauteur de 2 fois le montant de 2022 quand on parle de dépenses d'énergie, on parle de dépenses d'électricité, les dépenses de gaz ne sont pas frappées par la hausse en 2023 puisque on est en commande avec le SDE syndicat départemental de l'énergie qui va renouveler ses marchés au printemps prochain donc pour cette année sur le budget, on n'a pas de mauvaise surprise. Je ne sais pas ce que donneront les futurs appels d'offres concernant le gaz sur les autres dépenses. On a des augmentations notamment sur des postes alimentation et on est entre des augmentations aux environs de 6% sur un certain nombre de postes. Malgré ça on compresse les dépenses de fonctionnement. S'agissant des recettes de fonctionnement, on les prévoit en hausse, on les prévoit à date on a encore une fois sur des orientations de l'ordre de 20 millions, où on a 700 000 euros des produits des contributions de fiscalité directe comme je le dis, je le répète, on n'est pas dans une contradiction. Les taux d'imposition ne vont pas augmenter mais les bases, les valeurs locatives vont augmenter et comme les études récentes, les chiffres récents vous le démontrent sur l'attractivité de Dinan, sur le nombre de population, on a un certain nombre d'augmentation de la base globale par les logements nouveaux.

La dotation globale de fonctionnement on l'a prévu de façon stabilisée, on a également stabilisé les droits de mutation c'est-à-dire les droits de mutation que l'on perçoit quand il y a vente de biens immobiliers. On est toujours dans une situation un peu compliquée quand il faut faire un budget puisqu'on ne maîtrise pas le nombre et surtout le montant global de cessions de biens immobiliers mais bon globalement ce qui va se dégager sur des cessions 2023 ce sont des choses qui ont été engagées en 2022. C'est vrai que le ciel s'assombrit un petit peu parce qu'en fait on a une augmentation du coût de la vie, on a une augmentation des taux mais on a quand même un marché soutenu donc on travaille sur une stabilité de ces recettes et on prévoit aussi une augmentation du produit des services produits. C'est l'entrée dans nos monuments, les stationnements, c'est un certain nombre de choses qui sont en fait des produits de la collectivité et des revenus d'immeubles qui sont effectivement également stabilisés alors quand on regarde ce que je viens de vous dire qu'est-ce qui se passe là ? Il se passe qu'on a en coûts supplémentaires 800.000 euros pour les fluides, 200.000 euros pour les autres postes donc ça ce sont les postes qu'on budgétise avec une augmentation de 6% moyennée et 600 000 euros pour la masse salariale. C'est ce qu'Anne-Sophie Guillemot vous a démontré tout à l'heure, c'est principalement une hausse de 5 % qui est prévue notamment au regard des obligations liées à la GVT et une anticipation des augmentations nationales, sachant qu'en recettes on a une augmentation prévue anticipée de 700K€. Pour autant on a globalement 1.6 million d'augmentation de charges et 700 000 d'augmentation de recettes, ce qui fait qu'on a un différentiel recettes/dépenses de 900 000 €, qu'il va falloir évidemment essayer de compresser. On maintient le soutien aux associations. Alors qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ? Globalement en masse 4 millions d'investissements, 1.1 un million de restes à réaliser c'est-à-dire les dépenses engagées 2022 qui se poursuivent sur 2023. Comme je le disais en introduction, on assume des coups qui sont déjà partis et principalement sur l'attractivité patrimoniale et vous savez que la ville a été éligible au Plan de relance de l'État pour la rénovation de ses remparts ; la contrepartie pour être éligible aux plans de l'Etat. Pour autant le plan de relance a comme conséquence une dépense qui doit être réalisée avant

le 31 décembre 2024 pourquoi parce que la philosophie du Plan de relance l'Etat c'est que l'Etat aide pour pouvoir injecter de l'argent dans l'économie, pour faire redémarrer la machine poste Covid. Donc on est effectivement engagé sur quelque chose de très significatif et globalement on va avoir un plan rempart encore cette année de façon importante alors peut-être pas 2,9 millions puisqu'on a toute la rénovation du front nord mais aussi on a un autre sujet et on va le voir tout à l'heure sur une délibération qu'on vous demandera de voter pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSIL, c'est la porte du Jerzual. Il ne vous aura pas échappé qu'elle avait eu quelques sujets en décembre 2020 et qu'il va falloir de façon urgente procéder à la rénovation reconstruction. La porte est stabilisée aujourd'hui par rapport aux dangers d'éboulement mais il faut nécessairement la reconstruire pour aussi ouvrir le chemin de ronde. Par rapport au calendrier qu'on s'était fixé qui dépend aussi beaucoup du calendrier d'appel d'offres, il est possible que la rénovation de la porte du soit commencée sur 2023 mais pas nécessairement engagée totalement comme on avait pu l'envisager donc on peut considérer que l'activité patrimoniale est plutôt de l'ordre de 2,6 millions.

L'attractivité médicale, c'est je vous le rappelle la construction de la maison médicale qui va commencer sur l'exercice 2023 pour se terminer sur l'exercice 2024 à 400.000 euros. Donc quand on sait ces éléments-là qui sont des coups partis et je sais en regardant un certain nombre d'adjoints qu'il y a pas mal déjà de coups partis, il nous reste globalement un million d'euros. Un million d'euros pour réaliser d'autres opérations au cours de l'exercice budgétaire. Cette somme pourrait être augmentée, toutes choses égales par ailleurs, au regard de la maîtrise des charges de fonctionnement, dans l'hypothèse où on aurait des ventes de biens immobiliers, on aurait une loi rectificative sur le filet de sécurité, madame la députée qui permettrait d'être éligible et que les bons élèves ne soient pas finalement pénalisés. Donc si on a ces bons éléments on pourra revoir et revenir en décision modificative pour avoir encore un investissement soutenu puisque je vous rappelle que l'investissement c'est l'argent public que l'on met pour faire travailler l'économie locale. Donc voilà ce que je pouvais vous dire sur l'enveloppe. Je vous ai déjà parlé des restes à réaliser 1.1 million globalement. Sur la section d'investissement sur le financement des investissements bien on aura une affectation de résultats qu'on a estimé tout à l'heure dans un histogramme sur l'investissement en totalité on aura donc notre épargne brute prévisionnel 2023 dont on sait qu'il faut qu'elle soit de minimum 1.3 millions. Notre FCTVA, c'est-à-dire le remboursement de nos dépenses d'investissement d'une quote-part de la TVA mais aussi sur certaines dépenses de fonctionnement de voirie notamment le produit de la taxe d'aménagement et un certain nombre de subventions d'investissement. Nous aurons besoin et je vous l'ai indiqué tout à l'heure, de recourir un emprunt, c'est quelque chose de classique. On voit dans tous les budgets des emprunts mais qui sont des fois des emprunts techniques, qui sont des emprunts d'équilibre pour équilibrer le budget, là on aura un emprunt entre 3,1 millions 3.3 millions mais qui sera tiré. Pour pouvoir fonctionner nous serons obligés de tirer l'emprunt, je vous rappelle qu'on ne dégradera pas le montant de remboursement puisque on a des échéances qui arrivent à l'expiration 2024 et 2025.

Voilà, s'agissant des budgets annexes, je dirais qu'il n'y a pas beaucoup de choses à indiquer à ce stade, au niveau du débat d'orientations budgétaires. Je vous rappelle pour information que nous avons quatre budgets annexes : parking, camping, port et revente d'énergie sur le site de Léhon près de l'école Mosaïque. Globalement sur ces budgets annexes on aura une stabilité des budgets de fonctionnement. On n'a pas d'investissements majeurs sur 2023, il y aura une réflexion à avoir sur le parking de l'hôtel de ville mais ce n'est pas pour 2023 sachant qu'on aura des recettes vraisemblablement, on l'espère, en augmentation sur les parkings. Les parkings souterrains qui seront la conséquence d'une année pleine et entière de la revalorisation des tarifs que nous avons votés dans cette même salle. J'en ai terminé de la présentation et je vais donc passer à la conclusion.

Vous précisez le calendrier budgétaire, on a prévu un conseil municipal pour le budget le 23 mars, nous voterons la feuille de route qu'on a indiqué, le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 au même moment, ce qui aura pour conséquence d'avoir dans le BP 2023 l'affectation de résultats et nous n'aurons pas besoin d'avoir un budget supplémentaire pour affecter les résultats de fonctionnement par rapport au BP primitif. Bien évidemment et comme j'ai pu vous l'indiquer ce budget pourra varier au cours de l'année par des décisions modificatives qui peuvent être motivées, je n'espère pas, par des nouvelles dépenses mais je l'espère par des nouvelles recettes. Je reste à votre disposition pour les questions éventuelles merci.

Juste vous préciser que le service Finances travaille dans une condition très délicate puisqu'il n'y a pas de directeur financier, je tenais à saluer leur mobilisation toute l'équipe et singulièrement les personnes qui m'aident à préparer le budget en interne à savoir Véronique Beauvais et Alexia Jeannet.

Merci beaucoup, y a-t-il des questions ou des prises de parole sur ce débat d'orientations budgétaires ?

Erwan BEAUDOUIN

Monsieur le Maire, chers collègues, un débat d'orientations budgétaires doit permettre d'afficher des orientations fortes, des priorités ambitieuses et porteuses d'avenir. La présentation qui nous est faite consiste à démontrer que la commune est bien gérée financièrement, que le citoyen dinannais est de moins en moins endetté, que les taux d'imposition ne sont pas augmentés et que la majorité municipale est une bonne gestionnaire de l'argent public. D'ailleurs l'État le reconnaît lui-même puisqu'il considère que nous n'avons pas besoin du filet de sécurité, certes le budget communal n'est pas mal géré mais une commune en bonne santé c'est une commune qui investit dans l'avenir, qui attire des jeunes familles, par une politique sociale, sanitaire, éducative, culturelle et sportive, ambitieuse. Où sont les grands projets de ce mandat politique ? Nous sommes conscients de l'effort consenti depuis plusieurs années pour embellir la ville et maintenir son patrimoine historique, cela nous semble également une priorité et nous soutiendrons toutes les démarches entreprises dans ce sens. Cependant peut-on gérer une ville aussi patrimoniale soit elle uniquement avec des projets de conservation du patrimoine historique ? Certes la rénovation du stade du Clos Gastel a donné un élan, une dynamique à la vie sportive de notre commune et a conforté Dinan dans son image de ville sportive à l'échelle régionale ; oui le skatepark tant attendu et bien fréquenté et qui favorise les activités de plein air des jeunes qui sont souvent attirés aujourd'hui par des jeux d'écran mais maintenant quelle proposition pour accueillir par exemple les nombreux jeunes scolarisés dans les écoles secondaires qui viennent quotidiennement sur notre commune ? quel projet pour la rénovation des écoles primaires vieillissantes et inadaptée aux besoins éducatifs d'aujourd'hui ? quelle vie culturelle en dehors de la saison estivale ? quel plan ambitieux pour favoriser plus encore dans l'avenir les circulations douces et les transports en commun dans notre commune et entre les communes ? J'en profite aussi pour intervenir sur les ressources humaines, nous nous félicitons des démarches de titularisation des agents municipaux, de la résorption de l'emploi précaire qui est annoncée et l'accompagnement des agents tant dans le plan de la formation que dans la prévention des risques. Nous constatons cependant dans un des éléments qui nous ont été transmis mais qui n'ont pas été présentés ce soir qu'il y a un fort taux d'emploi de catégorie C à la ville de Dinan 83 % contre 75 % de moyenne nationale dans la fonction publique territoriale et un faible taux d'emploi de catégorie B 8 % contre 12 % à l'échelle nationale. Il me semble que Dinan étant une ville de 15 000 habitants, ayant de nombreux services liés à sa position de centralité devrait plutôt se situer proche voire au-dessus de cette moyenne nationale. Enfin l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de salaires, d'accès aux fonctions d'encadrement, de mixité dans les filières et les cadres d'emploi. L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle doit être aujourd'hui une priorité pour notre société. Les collectivités doivent montrer l'exemple dans ce domaine et la loi du 4 août 2014 instaure pour les collectivités et les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de présenter préalablement au débat sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Certes Dinan en 2019 comptait 14 407 habitants selon le dernier recensement mais nous nous honorerions de devancer cette obligation en portant une attention à cet élément sociétal majeur, le rapport sur les ressources humaines présenté aujourd'hui ne fait aucunement mention de ces questions fondamentales. Nous souhaitons qu'enfin près de 10 ans après la loi de 2014, la ville de Dinan se penche sur cette question et qu'à minima les effectifs femme homme par catégorie, les salaires moyens des femmes et des hommes de la ville de Dinan soient mentionnés dans le rapport ? Ces indicateurs encourageraient les services de la Ville à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Je vous remercie.

Didier LECHIEN

D'autres prises de parole ? Je vous en prie allez-y.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Nous regrettons que la proposition de débat d'orientations budgétaires qui nous est faite ne mentionne aucunement les questions d'économie d'énergie de la commune. La commune de Léhon l'avait fait en son temps, il y a maintenant plus de 10 ans et depuis 2013 le groupe scolaire Mosaïque devenu patrimoine de notre commune nouvelle fait figure d'exemple dans ce domaine. Un audit énergétique des bâtiments communaux a-t-il seulement été réalisé ? S'il existe est-il rendu public et a-t-il été communiqué au conseil municipal et surtout que fait-on de ces résultats ? Plus que jamais il est temps d'accélérer la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments doit être le prochain

chantier. C'est obligatoire désormais et l'État nous y accompagne vous le savez mieux que moi via le Fonds vert mais la rénovation énergétique des bâtiments ne suffit pas ce sont des actions globales qu'il faut mener. Nous proposons un plan école qui regroupe plusieurs actions : rénovation des bâtiments, panneaux photovoltaïques sur les toitures, désimperméabilisation des cours, renaturation des cours, gestion et récupération de l'eau pluviale. Je le répète, il faut accélérer la transition écologique c'est maintenant.

Didier LECHIEN

Monsieur Aboudou peut-être ? non madame Corbes ? non plus, très bien alors est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Monsieur de Mellon, je vous en prie.

Gérard de Mellon

Monsieur le Maire très rapidement parce qu'évidemment nous savons que les débats sur les orientations budgétaires par définition sont imposés et que nous n'aurons pas à voter sur ce point-là nous l'avons bien compris et nous le faisons d'ailleurs dans toutes les collectivités. Nous avons besoin de débattre bien entendu c'est une obligation et nous donnerons acte purement et simplement du travail qui a été fait. Alors en ce qui me concerne je m'intéresse surtout aux questions de recettes. Les recettes c'est évidemment les recettes fiscales, c'est la DGF, et c'est l'emprunt, ce sont les trois points sur lequel vous pouvez agir. Sur le premier point, les recettes fiscales, vous ne touchez pas aux taux, nous avons bien compris que là il s'agit de rester dans une position qui est tout à fait réservée vis-à-vis de vos électeurs, c'est tout à fait normal d'ailleurs, mais ceci dit ces recettes fiscales vont évoluer en fonction de l'assiette qui elle sera en augmentation et qui suit l'inflation. Par conséquent il faudra maîtriser tout ça avec beaucoup d'attention et évidemment ce sont des paramètres que nous ne connaissons pas vraiment actuellement. Alors on peut estimer évidemment ces recettes là, vous le faites d'ailleurs et tout à fait bien mais il faudra suivre avec précision l'évolution de ces paramètres. Et il y a une deuxième question en ce qui concerne les recettes, les recettes tout court, il y a la question de la dotation générale de l'État alors là je voudrais que vous me donniez quelques précisions parce que je note tout de même que la dotation a tendance à ne pas augmenter ou très peu et qu'en réalité l'État se défait de plus en plus on le sent bien et il va procéder bien sûr à toutes les péréquations qu'il s'est engagé à faire mais nous savons très bien qu'il sera très vigilant sur ces interventions. En ce qui concerne enfin la dette troisième point je note avec un certain intérêt que vous n'envisagez pas d'augmenter considérablement la dette vous la situez si j'ai bien compris entre 3,1 et 3,3. Voilà ce que je voulais vous dire, des précisions en particulier sur la dotation générale de l'État, merci je vous remercie.

Didier LECHIEN

Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Didier DERU

Tout d'abord monsieur Beaudouin, merci beaucoup pour votre intervention, votre constat qui est un constat positif pour l'ensemble de la majorité du conseil municipal et donc de satisfecit que vous semblez partager sur la gestion que nous menons pour cette ville. Je fais le même constat que vous et c'est simple à faire puisqu' on s'aperçoit que les dépenses d'investissement d'intérêt patrimonial c'est un pourcentage excessivement important cette année. On avait le choix soit de bénéficier d'un Plan de relance et donc d'une subvention qui nous permettait de réaliser ces dépenses qui étaient programmées mais sur une durée plus longue, soit on prenait mais fallait faire jusqu'en 2024 et donc cela nécessitait de mobiliser un montant important sur une courte période pour remettre à niveau l'ensemble des remparts et pour éviter de se retrouver comme nous sommes retrouvés quatre fois sur des remparts qui s'écroulent et des remparts qui ne sont pas assurés parce que non assurables. Donc c'est le choix volontaire, politique, déterminé, qui a été fait de sauvegarder le patrimoine qui passe de génération en génération et de sauvegarder l'équilibre budgétaire en priorisant les risques parce qu'il y avait eu des accidents coûteux et très significatifs par le passé. Quand on fait ces choix et quand on prend l'opportunité d'avoir des dotations de l'État spécifiques pour réaliser ces opérations sauf si vous avez une technique budgétaire, dont je suis preneur, qui permet en étant dans une politique, dans un contexte inflationniste, dans un contexte de crise, vous avez des matières premières qui ont augmenté de 60 à 70 %, on commence à revoir, voilà on repasse un peu en décélération de l'augmentation donc qui augmente nos dépenses de fonctionnement. Comment pouvons-nous programmer des dépenses complémentaires ? Je remarque que vous avez donné aussi acte et j'en suis moi aussi très satisfait des dépenses qui ont été faites hors patrimoine les exercices passés sur

un même exercice, un terrain hybride dont il doit y en avoir deux en Côtes-d'Armor et un skatepark qui comme vous l'avez souligné est fréquenté ce qui me permet de faire un aparté par beaucoup de personnes mais pas que par des Dinannais. Et l'aparté que je veux faire c'est que nous sommes une ville et ça me permet de donner une petite réponse à Monsieur de Mellon en même temps, nous avons des dotations en fonction de notre population. On voit des chiffres qui sont un peu différents on va partir sur 15 000 sauf que nous sommes une ville où nous avons des obligations de centralité concrètement si on voulait avoir un budget à la taille de notre ville il faudrait avoir un budget calibré sur 30 000 habitants. Je reviendrai sur les dotations de l'État donc moi je n'ai pas de recette miracle pour trouver des investissements. J'ai bien noté madame que vous aviez une politique pour les écoles, je me permettrai de simplement vous indiquer qu'on entendra vos remarques mais la politique pour les écoles nous la mènerons avec l'adjointe chargée des écoles et nous avons effectivement un certain nombre de bâtiments qui font l'objet de d'investissement pluriannuel pour les mettre à niveau. Et ce matin encore l'adjointe et moi-même nous étions en dialogue budgétaire, c'est comme ça qu'on appelle la réunion pendant laquelle les adjoints viennent faire pénitence pour obtenir de l'adjoint finance un certain nombre d'investissements. C'est une préoccupation, ce n'est pas c'est pas un manque d'ambition, on est guidé par les équilibres budgétaires. Et vous savez que nous sommes contraints d'être à l'équilibre budgétaire ce qui n'est pas le cas de l'État qui, depuis 1970, est en déficit budgétaire permanent. Et pour la première fois cette année, vous allez pouvoir avoir des collectivités locales qui ne vont pas pouvoir être à l'équilibre budgétaire ; quand vous n'êtes pas l'équilibre budgétaire vous rendez les clés et vous rendez les clés à cour régionale des comptes mais avec l'effet des hausses des charges à caractère général ils n'ont plus aucun budget pour faire un investissement. Donc simplement pour vous dire quand même que dans un contexte excessivement difficile ressortir 4 millions d'investissements tout en ne chargeant pas M. de Mellon, la dette de l'emprunt. Je vous réponds sur les dotations, on part sur une stabilité et les augmentations viennent de notre propre travail, de nos équipes, de nos employés sur la dynamique des recettes de notre ville, que ça soit les recettes patrimoniales et leurs recettes de parking. Je laisse la parole à Brigitte.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Si Monsieur Deru a remercié Beaudouin, moi je vais remercier aussi chaudement Madame Essevaz-Roulet, c'est vrai qu'heureusement que vous êtes arrivée pour mettre le doigt sur les constructions, sur les bâtiments vieillissants, sur les actions qu'on doit mener etc. Nous avons fait un PPI, nous avons un plan pédagogique que je mène avec les directeurs. Je sortais justement d'une réunion avec les quatre directeurs qui sont eux satisfaits, qui voient tout l'intérêt que la ville porte à leur travail etc, on les accompagne bien. Nos écoles sont vieillissantes certes, il y en a une mais on ne le cache pas donc monsieur Aboudou le sait bien, la Ruche. On rentre dans une réflexion, justement on y travaille avec les inspecteurs et autres. On parle de la végétalisation des cours, on y travaille avec les espaces verts, l'audit énergétique ça tombe bien c'est en cours vraiment ce n'est pas grâce à vous puisqu'on avait quand même anticipé là-dessus. Et puis les élèves c'est comment dire, il y a une action aussi pédagogique, il y a plein de challenges et donc je prends l'exemple du challenge Cube au bout du compte donc c'est très vertueux et pédagogique. Les écoles devraient faire 10 % d'économie d'énergie l'eau etc. Donc vous voyez il y a plein d'éléments qui me font dire que je suis fière des écoles et je trouve qu'elles fonctionnent bien. Je sais qu'on a encore des choses à faire, à améliorer mais nous y travaillons, voilà. Peut-être que ma collègue va continuer.

Laurence LE DU-BLAYO

Merci pour avoir souligné donc évidemment le contexte et l'importance de la transition écologique pour notre commune comme pour toutes les collectivités territoriales. Evidemment je reviendrai donc sur les quelques points soulignés et qui ont déjà été abordés. Concernant l'audit énergétique puisque c'est évidemment un gros volet, vous savez qu'on a recruté Ingrid Pech qui est parmi nos services maintenant et qui est vraiment dédiée à ces questions-là qui travaille notamment avec Sébastien Chotard sur les bâtiments et on avait failli le mettre à l'ordre du jour de la dernière commission d'instruction Transition et énergétique et cadre de vie mais c'est un peu juste donc c'est prévu à la prochaine commission du 8 mars, donc le 8 mars Ingrid sera avec nous pour présenter précisément ce qui correspond à cette attente puisque c'est évidemment un gros sujet notamment au regard du parc immobilier très important qu'à la commune. Donc ça sera l'occasion je pense plus précisément déjà dans discuter en commission au regard de cet audit qui est d'ailleurs aussi évoqué mais rapidement dans la délibération numéro 10 de ce soir, mais sur lequel on reviendra en commission, vraiment sur le contenu, avec le bilan par bâtiment et puis à partir de là les perspectives qui s'offrent à nous sur cette question énergétique. C'est aussi une question qu'on a commencé à discuter plutôt sur le volet j'allais dire plus privé notamment en termes d'urbanisme dans les prochains OAP, les

prochains lotissements, c'est-à-dire comment on peut alors là c'est un peu plus compliqué puisqu'on n'est pas propriétaire et on ne porte pas en propre les opérations mais comment on peut quand même via les règlements de lotissement orienter des futures implantations notamment via par exemple des réglementations sur l'orientation des façades ou des choses comme ça. Donc ça aussi ça fera partie des choses qu'on pourra évoquer. Sur ces sujets de transition écologique, il y a aussi un autre sujet qui est important et qu'on travaille par rapport au bâtiment, c'est la récupération d'eau donc ça fait partie là aussi des questions qu'on a commencé à traiter. Evidemment il y a notamment un achat qui est en cours pour installer un gros récupérateur d'eau sur les serres au CTM. On a vraiment toute une réflexion importante de rénovation du CTM au regard de la transition écologique et notamment donc de récupérer un volume d'eau important. On va racheter aussi un tracteur qui nous permettra de remobiliser la tonne à eau que l'on a pour utiliser exclusivement les eaux pluviales dans l'arrosage etc, enfin tout ce que ça implique en cascade. Sur le CTM, il y a tout le volet énergétique du CTM et sur lesquels on est en attente en fait de l'évolution des projets de Dinan agglomération sur la piscine et autres de la récupération de la chaleur fatale et aussi dans l'intérim j'allais dire d'une chaudière à bois qui pourrait être utilisée aussi pour la piscine et aussi pour différents services pas que nos CTM. Donc ça ce sont des évidemment des questions et des budgets très importants qu'on est en train de travailler. Je parlais tout de suite la récupération d'eau sur les serres c'est aussi un petit sujet on pourra en parler et on y reviendra sur le projet Val Cocherel dans son ensemble mais bon ça ce n'est pas la même ampleur que ce que je viens de citer évidemment mais par exemple sur la mare aux canards qui pour l'instant est alimentée avec de l'eau de la ville et donc à voir comment on peut se brancher sur la circulation d'eau qui se fait sur le Daleau à proximité pour pouvoir faire un petit réseau à part sur ce petit équipement.

Je ne reviendrai pas trop sur le volet transition écologique sur tous les espaces verts parce que j'avais déjà abordé ça de manière assez développée au conseil municipal de mai 2022 mais évidemment sur la charte de l'arbre, j'ai vu que tu fais partie du groupe de travail sur la charte de l'arbre, donc on fera un bilan sur tout ce qui a été fait et puis sur la gestion différenciée, il y a eu un gros travail en 2022 sur le côté ressources humaines pour la prise en charge j'allais dire de ce volet-là. Là maintenant on passe sur la fonctionnalité secteur par secteur et on pourra faire un bilan assez rapidement de la mise en oeuvre de ça y compris notamment sur la partie déchets verts et puis sur les liaisons douces puisque vous avez abordé je crois tous les deux notamment Erwan tout à l'heure ce volet là, ça fait aussi partie des sujets qu'on travaille. Alors c'est vrai que là dans le bilan un peu sec de ces orientations budgétaires ce n'est pas là qu'on développe ces contenus-là donc ça paraît un peu froid on va dire, un peu décharné mais ça ne veut pas dire que derrière il n'y a pas des choses concrètes qui se mettent en place. On a déjà parlé plusieurs fois des liaisons piétonnes notamment ce qui se fait de la place Duclos jusqu'au bord de Léhon via la parcelle 106 etc. Il y a d'autres projets que le maire a évoqués notamment aux vœux et puis qui sont parus dans la presse, des sujets un peu plus nouveaux j'allais dire notamment avec des perches qui nous ont été tendues par la Fondation Saint-Jean-de-Dieu où on voit qu'on a des perspectives aussi d'ouverture qui vont être très intéressantes à creuser et puis évidemment dans le budget avec les contraintes actuelles il y a aussi des avancées. Je regarde Charles plus particulièrement sur les abris vélo et puis quelques projets de voirie qui sont disons en vue dans cette année-là à chaque fois évidemment Charles travaille sur la partie cyclable et on en a parlé il me semble en commission de la restructuration des services, une personne va arriver en soutien sur les liaisons douces et va être affectée disons à proximité physique immédiate avec le service voirie. Ce qui va permettre aussi de réfléchir de manière systématique et un peu différente, l'association systématique de tout projet de voirie avec un projet de piste cyclables notamment. Bon j'ai répondu un peu rapidement à différents points mais on aura l'occasion d'y revenir en commission notamment.

Didier LECHIEN

Merci petite précision sur le photovoltaïque parce que la question a été posée donc je rappelle qu'on a un projet d'installation de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques à l'aérodrome ce qui fera de la ville de Dinan, la commune la plus vertueuse au niveau de Dinan agglomération et installer des panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments publics n'est souvent pas possible tout simplement parce que nous sommes dans une ville à secteur sauvegardé et que l'architecte des bâtiments de France s'oppose à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics dès lors qu'on est à proximité d'un monument historique ou qu'on est dans le secteur sauvegardé donc c'est un élément qu'il faut prendre en compte. Par exemple sur les écoles ce n'est pas possible sur les écoles ce n'est pas possible hormis peut-être l'école de la Ruche un jour mais sur l'école des Fontaines, sur l'école de Garaye ne serait pas possible.

Chantal BOULOUX

Monsieur le Maire moi je voudrais juste répondre à Monsieur de Mellon vous avez sous-entendu que l'État se désinvestissait de plus en plus peut-être que ce n'est pas suffisant effectivement mais je voudrais juste vous rappeler quand même que pour le projet de loi de finances nous avons voté 320 millions de plus pour les DGF, c'est quand même inédit depuis 11 ans.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Je reviens sur le point ressources humaines voilà vous saluez un certain nombre d'éléments sur la partie sur laquelle vous m'avez questionnée concernant la mixité homme-femme. Alors c'est déjà quand même pas à moi qu'on pourrait faire un procès sur ces questions-là. Sur la répartition donc il y a 54 % de femmes dans la collectivité et 46 % d'hommes, sur les agents opérationnels on a 84 %, sur les encadrants de proximité 7 %, et sur les encadrants de pôles et de services on a 9 %. Alors évidemment peut-être qu'une majorité de femmes se trouvent dans la catégorie C mais néanmoins il y a quelque chose au-delà des rapports, au-delà des incantations, il y a des choses très concrètes et très réelles qui se mesurent. Donc tout d'abord dans les lignes directrices de gestion qui cadrent toutes les évolutions de carrière, on a bien la garantie d'un traitement égalitaire entre les agents et donc la rémunération, le régime indemnitaire des agents, que ce soit des hommes ou des femmes est identiques sur le même poste occupé. Ça je crois que c'est quelque chose de véritablement important, on ne se met pas de frein dans les recrutements, on ne va pas genrer les postes, c'est un accès à l'emploi dans la collectivité sans barrière mise et dans les exemples que je peux donner, au niveau du CTM sur l'ensemble des responsables de services, la moitié ce sont des responsables de services femmes. Alors c'est vrai qu'on peut toujours souhaiter adosser une ou deux diapos supplémentaires avec des rapports un peu froids mais je crois aussi concrètement que les exemples que je vous donne montrent bien que chacun dans la collectivité toutes et tous ont leur place. Quand je disais aussi qu'on dédiait un budget formation important, ça veut dire aussi qu'on accompagne dans leur carrière des agents de catégorie C à prendre des responsabilités et donc parce qu'on a ce budget formation et bien on peut accompagner en formation et on peut accompagner à passer des concours et donc ça bénéficie à tous.

Didier LECHIEN

Merci pour compléter parce que je pense que vous n'avez pas toutes les informations, ce qui explique sans doute des prises de parole sur les ressources humaines. Pourquoi on a beaucoup d'agents de catégorie C c'est aussi le produit de l'histoire donc je suppose que vous ne suggérez pas quand même qu'on les mette à la porte. Donc au fur et à mesure des départs, il y a un rééquilibrage entre les différentes catégories entre A, B et C voilà mais c'est aussi le produit de l'histoire et beaucoup d'agents de catégorie C travaillent notamment dans nos écoles par exemple. Je crois qu'il y avait Joëlle Le Guiffant puis Stéphanie Méal.

Stéphanie MEAL

Monsieur le Maire juste concernant l'accueil des familles dont vous avez parlé, je voulais dire un petit mot pour rejoindre ma collègue Brigitte Balay. L'accueil des familles c'est effectivement l'accueil dans les écoles mais pas seulement, il faut vous dire qu'on a réécrit le projet social pour 4 ans et nous travaillons en collaboration donc entre élus sur nos différentes délégations pour ce qui concerne le centre social et ce qui concerne les familles. L'accueil des familles, nous avons une personne au sein du Centre Social l'Atelier du 5 bis qui est entièrement dédiée à l'accueil des familles. Vous avez dans les écoles alors je ne sais pas si Brigitte en a parlé mais la mise en oeuvre des instants cafés dans les écoles pour accueillir les familles, pour être à leur écoute, donc ça c'est dans les quatre écoles primaires publiques de notre ville. Et puis il faut savoir aussi que nous accompagnons les initiatives des familles notamment dans la programmation qui se fait dans les activités des vacances. Il y a aussi tout ce qui concerne la consultation, quand on consulte pour le val Cocherel, on consulte les familles, on est proche des familles. Il y a aussi un échange avec Dinan agglomération sur tout ce qui est parentalité donc il y a un gros travail qui est effectué je crois que ça ne se borne pas accueillir les familles dans les écoles. Il faut vraiment repenser dans sa globalité tout ce qui est aussi le lien avec le centre social et notamment le programme de réussite éducative. Enfin il y a beaucoup de choses qui se font et ça il faut avoir les informations aussi à ce sujet-là.

Laurence Le Du-Blayo

Juste un petit complément par rapport aux écoles pour souligner qu'effectivement c'est un sujet sur lequel on réfléchit. On avait rencontré la directrice de la Ruche avec le service espaces verts et le service développement durable il y a 15 jours pour voir un petit peu la végétalisation possible et cet

après-midi j'étais aussi avec Anaïs Le Meur qui est notre chargée de mission sur les Petites villes de demain pour voir comment on peut mobiliser certains dispositifs pour aller sur des réflexions autour des projets de type Oasis.

Didier LECHIEN

Sur les écoles on peut confirmer d'ailleurs, à la différence de beaucoup d'autres communes, qu'il y a une ouverture d'une classe à Dinan à la rentrée prochaine. Joëlle.

Joëlle LE GUIFFANT

Merci Monsieur le Maire. Il m'a semblé entendre que la politique culturelle de la Ville manquait d'ambition donc je voudrais quand même vous rappeler que nous avons une politique de soutien aux artistes, en particulier dans l'art visuel et la lecture à travers nos résidences et Stella est là pour en témoigner puisqu'elle fait partie en général de nos jurys. Il y a beaucoup de villes où ça n'existe pas. Il y a également une grande diversité de manifestations qui sont organisées par le service culture autour de la musique, des arts de la rue, des expositions, le soutien aux artisans d'art par les journées européennes des métiers d'art, la fête de la musique de Dinan est extrêmement réputée nous avons une fréquentation record. Le service des musées lui fait vivre donc à travers des expositions temporaires la maison d'artiste de la grande vigne, avec un travail de médiation autour de l'oeuvre d'Yvonne Jean Haffen. Il travaille également dans l'ombre certes au recollement des 9 000 oeuvres de la collection du musée. Ils font un travail également de reconnaissance à travers des conférences de façon à ce que le public n'oublie pas ces collections. Quant à la bibliothèque, je vous signale que depuis plus d'un an elle est désormais gratuite. Nous accueillons tout public et les publics empêchés, l'équipe propose également des actions culturelles importantes autour de la musique, autour de l'écologie, autour de sujets de société et nous sommes une bibliothèque comme le disait monsieur Déru de ville de centralité c'est-à-dire que nous avons toutes les charges. Nous accueillons pratiquement 5 0% de population extérieure à la ville de Dinan donc de population de l'agglomération et c'est la ville qui paye les charges de fonctionnement du personnel de la bibliothèque donc je pense que nous n'avons pas à rougir de la politique culturelle de la ville et j'espère très fortement que vous pourrez venir assister nombreux à tout ce que nous organisons pour la culture sur la ville de Dinan.

Didier LECHIEN

Merci est-ce qu'il y a d'autres prise de paroles ?

Dominique Orhant

Oui je voulais juste intervenir sur un point concernant les remparts. C'est vrai qu'on peut considérer comme une charge le fait d'avoir à payer une grosse somme dans les prochaines années 2023 2024 mais moi je ne le vois pas comme un handicap. Je le vois comme une chance, ces remparts on va les rouvrir après, il y aura des chemins de ronde. Je pense que Cécile Paris pourra me confirmer ça et donc ça participera vraiment à l'attractivité de la ville et à son ambition de plaire le plus possible. Donc on travaille en même temps pour les futures générations, pour les prochaines années. Il faut quelquefois travailler sur des investissements, sur le temps long.

Didier LECHIEN

Merci, voilà donc ça nous a permis un peu de faire le point sur tout ce qui a déjà été fait et tout ce qui est prévu projeté pour Dinan dans les années qui viennent. Donc je vous confirme ouverture d'une classe, l'augmentation des effectifs des écoles de Dinan plus 8 % quand même. Voilà ce qui est assez exceptionnel si on compare aux autres écoles, en plus 740 habitants, 780 habitants en l'espace de quelques années. C'est la ville du département qui a gagné le plus d'habitants, si vous comparez Dinan aux autres villes du département, ce sont des signes de vitalité, d'attractivité de notre ville.

Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela à l'occasion du vote du budget donc qui aura lieu lors du prochain conseil municipal. Il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientations budgétaires, c'est comme son nom l'indique, un débat sur les orientations budgétaires. Alors je rappelle quand même le cadre dans lequel se précise un rapport d'orientations budgétaires, il est là surtout pour préciser les contraintes qui pèsent sur la collectivité pour élaborer son budget. Donc c'est pour ça que l'on insiste beaucoup et que l'adjoint aux finances a beaucoup insisté sur le contexte économique et financier national mais aussi local. Ce n'est pas tant à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires que l'on parle des projets ce qu'on a quand même fait mais le rapport budgétaire est surtout là pour préciser le contexte, le cadre dans lequel on élabore notre budget primitif. Voilà mais je vous propose que nous passions à l'affaire suivante à savoir l'approbation du contrat départemental de territoire 2022 2027.

Didier DERU présente l'affaire.

AFFAIRE N°4 - FINANCES - Approbation du « Contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du CDT 2022-2027

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Didier DERU

De nouveaux « contrats départementaux de territoire » sont mis en place par le Département, pour la période 2022-2027.

A l'occasion des différents temps d'échanges organisés par les Maisons du Département sur les territoires de février à avril dernier, le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains.

Ce nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- Soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- Soutenir les communes "rurales"
- Favoriser/valoriser la mutualisation des projets structurants
- Garantir/assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple

Il se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes » de communes identifiés : Groupe 1 « rural » et 25M€, Groupe 2 « rurbain » et 16M€, Groupe 3 « urbain » et 9 M€.

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian, potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité, flux de stockage de CO2, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

L'enveloppe ainsi déterminée pour notre commune s'élève à 523 355 €.

Nous pourrions mobiliser cette enveloppe, suivant le rythme et maturité de nos projets, sur la période 2022 à 2027 et selon les modalités administratives et financières précisées dans le règlement

d'intervention (*annexe 1 du CDT 2022-2027*) avec la condition préalable, pour la 1ère demande de financement départemental, d'avoir soldé l'ensemble des opérations soutenues dans le cadre du Plan départemental de relance 2020-21.

Le taux d'autofinancement minimum sollicité pour chaque projet est fixé à 30 %.

Un seuil « plancher » de subvention, adapté aux spécificités des communes est fixé comme suit :

Taille (population DGF 2021) commune	Montant minimum de subventions
Communes < 2 000 habitants	10 000 €
2 000 habitants < Communes < 7 500 habitants	20 000 €
Communes > 7 500 habitants	50 000 €

Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département nous invite également à inscrire nos actions et viser les objectifs de « l'Agenda 2030 » et la prise en compte notamment des transitions écologiques, énergétiques et climatiques. A ce titre, les projets soutenus dans le cadre du présent contrat devront répondre à au moins 2 des 5 enjeux suivants portant sur : la transition énergétique, la transition environnementale, l'égalité Femme /Homme, la citoyenneté et démocratie (démarche participative...) ou l'insertion professionnelle et promotion de l'emploi (clause sociale marchés publics...).

Les thématiques retenues pour les projets d'investissement sont les suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovants.

Afin de favoriser le développement de projets mutualisés (entre 3 communes minimum) sur les bassins de vie, un soutien supplémentaire pourra être sollicité et se traduira, pour les projets éligibles par un « Bonus » financier de 20 000 € HT pour les opérations inférieures à 500 000 € HT ou 40 000 € HT pour les opérations supérieures à 500 000 € HT.

Des incitations et engagements socle sont attendus par le Département dont notre participation aux conférences sociales du territoire, ainsi que la valorisation de la participation financière du Département auprès du public selon les moyens et supports définis par la Charte départementale de visibilité (*annexe 2 CDT 2022-2027*).

De plus, la Ville de Dinan s'engage aux contreparties suivantes (*annexe 3 CDT*) :

- Promouvoir et initier des démarches en faveur de l'égalité Femme/Homme dans ses politiques publiques (plan d'action interne au sein de la collectivité, féminisation des dénominations de noms de rues ou bâtiments municipaux),
- Mise à disposition gratuite de salles communales (notamment la salle Schumann) ainsi que la place René Pléven, lors de réunions ou de manifestations organisées par la Maison du Département en direction des habitants, notamment de la ville de Dinan,
- Mise à disposition gratuite, une fois par an, du théâtre des Jacobins, pour les élèves des collèges Broussais et Vercel,
- Expérimentation du dispositif Protège Toit : poursuite de la collaboration, avec la mise à disposition de logements dédiés.

Un audit énergétique sera sollicité pour tous projets de construction, extension, rénovation et réhabilitation de bâtiment public supérieur à 100 000 € H.T.

La gouvernance des CDT 2022-2027 est assurée par le Comité départemental de suivi et d'évaluation, émanation du Comité de Pilotage en charge de la préfiguration des contrats départementaux de territoire 2022-2027.

Une rencontre annuelle « Rendez-vous de Territoire » sera organisée sur le secteur de chaque Maison du Département et nous associera ainsi que les Présidents d'EPCI afin de présenter, partager les expériences et projets mis en œuvre sur le territoire.

Pour l'année 2022, toute opération d'investissement engagée dès le 1^{er} janvier 2022 entrant dans les thématiques visées plus haut et remplissant les modalités administratives et financières pourront être soutenues. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer sur la plateforme « démarches simplifiées » de l'Adullact pour le 15 octobre 2022 au plus tard, et au 31 juillet pour les années suivantes.

Les opérations devront être engagées au plus tard avant le 31 décembre 2027 et réalisées dans les trois ans suivant la notification de la décision d'attribution de la subvention de la Commission Permanente du Département.

L'Assemblée est invitée à prendre connaissance de l'ensemble des documents ci-annexés.

*
* *

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 23 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité, n°3 engagements individualisés fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 523 355 euros pour la durée du contrat).
2. D'autoriser M. le Maire à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

Didier DERU

Merci Monsieur le Maire je ne doute pas que je vais être épaulé de façon efficace par nos deux conseillers départementaux Brigitte Balay-Mizrahi et René Degrenne puisque c'est une délibération, sous le contrôle de Gilles Robert directeur général des services, qui est essentiellement écrite par le Conseil départemental. Je ne vais pas vous faire la lecture in extenso de ce que vous avez certainement découvert et lu en amont de ce conseil. Simplement préciser un point de contexte et peut-être indiquer que les conseillers départementaux pourront intervenir. Depuis quelques temps je crois que c'était la mandature de Claudy Lebreton, sauf erreur de ma part, il y a eu une contractualisation entre le Conseil départemental et les EPCI et les communes sur des enveloppes qui étaient fléchées sur des projets. Il y a eu à un moment donné un système qui consistait sous l'égide de l'EPCI à flécher des projets et par l'EPCI et par commune et d'avoir une répartition. Moi ce que je constate c'est que le système de coopération entre le Conseil départemental et les communes perdure. Il a perduré sous la présence avec Alain Cadec il perdure mais de façon un peu différente sous cette nouvelle présence de Christian Coail. Aujourd'hui les projets ne sont pas fléchés, les projets doivent correspondre, un peu à l'instar de ce que fait la Région depuis un certain nombre d'années, à un certain nombre de critères, et là on voit que ce sont des critères qui sont des critères de solidarité humaine, de transition écologique, d'aménagement du territoire, d'animation qui rende le projet éligible ou pas éligible. Les deux éléments que moi je vois qui sont un peu nouveau c'est qu'il y a donc trois classes de projets en fonction de la taille de la collectivité et qu'il y a quelque chose d'important parce que je parlais de ville de centralité mais voilà si nous arrivons à avoir des projets de coopération entre les différentes collectivités, on est éligible à un bonus donc moi quand je vois ça on peut trouver peut-être certaines coopérations. Donc bienvenue à la réflexion avec les communes environnantes si

les communes environnantes veulent participer avec nous. L'autre élément nouveau c'est, sauf erreur de ma part, c'est qu'il y a une demande de la part de conseil départemental d'un certain nombre de contreparties et notamment des mises à disposition de salles du théâtre des Jacobins et puis le fait de s'initier mais ça a été rappelé par Anne-Sophie Guillemot dans des démarches d'égalité femme /homme et elle a pu vous fournir à cet effet les chiffres. Donc tout ça indique que c'est la délibération pour approuver les termes du contrat départemental qui s'élève à 523 355 euros sur la mandature 2022-2027 et d'autoriser le maire à pouvoir signer ce contrat avec le Conseil départemental. Si les conseillers départementaux veulent apporter des précisions sur ce que j'aurais pu omettre.

Rene DEGRENNE

Tu nous a rappelé à la fois le contexte contractuel un peu de ces nouveaux contrats départementaux, également les critères mais aussi bien sûr les contreparties qui nous engagent. Alors s'il y avait un point sur lequel je voudrais revenir c'est un peu cette critérisation qui ne nous avantage pas spécialement puisque quand on part de la somme qui nous est allouée, que Didier a rappelée de 523 355€, elle est très basse par rapport à celle par exemple qui est accordée à Lamballe. Parce que Lamballe bénéficiera alors qu'on est quasiment sur un nombre d'habitants équivalents à 900 607 euros soit 50,31 euros par habitant alors que nous nous sommes à 33,87 euros, alors c'est peut-être un peu là une récompense pour la grande solidarité qu'a actuellement Lamballe avec son agglomération. Je ne sais pas si c'est par solidarité, en tout cas nous cette critérisation vraiment nous désavantage et c'est rien par rapport à Loudéac parce que Loudéac c'est quasiment le double de ce qu'on peut avoir en terme de nombre d'habitants. Voilà bon c'était une décision de nouvelle majorité départementale que nous acceptons et on acceptera bien sûr cette somme qui servira entre autres aussi pour la rénovation de nos remparts. Ceci dit je crois au titre des charges de centralité qu'on doit supporter, au titre de la solidarité, je pense que ce sont d'autres critères qui auraient dû être ajoutés pour nous permettre d'arriver sur une somme équivalente pour les villes d'importance équivalente.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ?

Erwan BEAUDOUIN

Nous sommes très heureux que le département des Côtes-d'Armor soit aux côtés de la ville de Dinan une fois de plus pour accompagner ses projets et surtout nous sommes très satisfaits des nouveaux critères d'attribution qui nous sont très chers, qui privilégient la solidarité entre les citoyens, entre les communes, qui privilégie l'égalité entre les femmes et les hommes et les enjeux écologiques donc je pense que c'est une belle évolution de la politique départementale. En commission, j'avais demandé à connaître la somme reçue par la ville de Dinan dans le cadre du contrat départemental du territoire 2016-2022 et je voulais savoir si cette information pouvait être portée à notre connaissance afin d'avoir une vision de l'évolution de cette enveloppe.

Didier DERU

Et bien, vous me prenez en faute parce qu'effectivement vous avez posé la question, je vous avais dit que je vous apporterai la réponse et je n'ai pas la réponse mais je vous l'apporterai.

René DEGRENNE

Je comprends bien le sens de votre de votre question, elle était très inférieure à ce que on a actuellement mais l'enveloppe est également différente, sur les critères qui sont proposés on n'est pas opposé bien évidemment à ces critères là parce que ça va plutôt dans le bon sens d'autres auraient pu être rajoutés mais on ne peut pas se satisfaire d'avoir une critérisation qui va plutôt au détriment de notre ville. J'espère que vous partagerez un peu ma déception à ce niveau-là.

Didier LECHIEN

Voilà alors en effet je crois qu'on est autour dans le dernier contrat de territoire de 350/ 400 000 euros me semble-t-il c'est à peu près de cet ordre-là, donc là il y a une progression mais c'est vrai pour toutes les collectivités du département. Moi ce qui interpelle davantage c'est que je dirais la parité, l'égalité entre habitants de ce département selon l'endroit où ils habitent est interprétée d'une façon un peu surprenante. C'est tout le commentaire que l'on peut faire, on peut se réjouir bien évidemment que le département nous accompagne à cette hauteur. Moi je n'ai rien compris, je vous invite à prendre connaissance de l'équation qui aboutit au montant. Il faut être un mathématicien hors pair pour pouvoir comprendre exactement comment on arrive à cette somme. C'est d'une complexité,

donc voilà oui on se réjouit bien évidemment de cette somme, le regret c'est que tous les habitants costarmoricains ne soient pas traités de la même façon. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres prises de parole ? Non je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? Je vous remercie.

L'affaire suivante c'est la vente d'un véhicule mais avant cela je me suis aperçu que j'ai oublié de vous faire valider le relevé de décision de la séance du conseil municipal de 15 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des remarques particulières, des demandes de correction, je n'en vois pas donc je considère qu'il est adopté. Je vous en prie...

Soilihi ABOUDOU

Excusez-moi parce qu'on avait demandé sur l'affaire numéro 7 d'avoir l'enveloppe que l'État donne pour la politique de la Ville.

Didier LECHIEN

Tu l'as dans le compte-rendu quand tu as participé au comité de pilotage sur la politique de la ville, tu as le détail de toutes les sommes qui ont été mobilisées y compris par l'État mais on le précisera et enfin vous informer aussi qu'il y aura une petite question diverse à la fin de notre de notre séance, donc ne partez pas trop rapidement, sur les locations saisonnières. Tout simplement pour vous informer de la procédure qui passera d'abord en conseil communautaire au titre de sa compétence habitat urbanisme et tourisme voilà donc on continue le déroulé de notre ordre du jour. Donc on passe à la vente d'un véhicule.

Didier DERU présente l'affaire.

AFFAIRE N° 5- FINANCES - Vente d'un véhicule

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Didier DERU

Un tracteur utilisé par les services techniques est tombé en panne il y a quelques mois. Il s'agit d'un tracteur FIAT 88/94 DT avec chargeur MX 40.85 avec multibenne. Un devis de réparation a été demandé auprès d'un réparateur qui l'a évaluée à plus de 9 000 €.

Compte tenu de l'âge du tracteur, et du montant des réparations, il est préconisé de le vendre, d'autant que la Ville a reçu, en fin d'année 2022, une proposition d'achat à hauteur de 7 800 €.

La cession doit être autorisée par le conseil municipal car la délibération du 26 mai 2020 ne donne délégation à M. le Maire que pour les aliénations inférieures ou égales à 4 600 €.

Il vous est donc demandé de donner votre accord à la vente de ce tracteur au prix de 7 800 €.

Il est précisé que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget principal.

*
* *

Vu la délibération du Conseil municipal n°9 du 26 mai 2020,

Vu la proposition d'achat formulée par les établissements Hervé, de Plumaudan, pour le montant de 7 800 €,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 23 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à céder le tracteur Fiat 88/94 DT avec chargeur MX 40.85 avec multibenne (numéro d'immobilisation et d'inventaire 2002064), au prix de 7 800 €.
2. D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Didier DERU

Il s'agit de la vente d'un tracteur par le maire, un Fiat, un tracteur bleu. Alors pourquoi ça passe en conseil municipal c'est parce que lors de l'installation du conseil municipal et l'élection du maire il y avait une délibération qui avait été prise pour une délégation et la délégation prévoit que le maire peut faire des aliénations, des cessions pour un montant maximum de 4 600 euros. Là on est sur une vente de 7 800 euros donc ça nécessite l'avis du conseil municipal. Alors l'adjoint aux finances que je suis dit que ça peut être une bonne nouvelle et des recettes exceptionnelles mais quand on vend un tracteur, il faut en racheter un

Didier LECHIEN

Des questions ? Non. Affaire suivante, demande de subvention DSIL pour le projet de restauration de la porte du Jerzual et des courtines adjacentes.

Didier DERU présente l'affaire.

AFFAIRE N°6 - FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de restauration de la tour/porte du Jerzual et des courtines adjacentes

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : Didier DERU

La Ville a présenté le projet de restauration de la tour/porte du Jerzual et des courtines adjacentes dans le cadre de l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL). Ce projet fait suite à l'effondrement, le 19 décembre 2020, d'une partie du parement maçonné intérieur de la courtine jouxtant la tour-porte du Jerzual en raison des fortes précipitations. Par ailleurs, d'importantes fissurations verticales sont apparues sur le flanc ouest de la tour-porte, notamment depuis le départ d'une bouche à feu jusqu'à la clé de voûte.

Des travaux d'étaie et de mise en sécurité ont été effectués dans l'urgence durant la période des fêtes de fin d'année afin d'éviter une aggravation du sinistre au niveau de la courtine mais également afin de conserver le passage en toute sécurité des piétons sous la tour-porte du Jerzual. Afin de préparer la restauration de ce secteur de l'enceinte urbaine, une étude diagnostic a été commandée à un cabinet de maîtrise d'œuvre suite à ce sinistre. Le cabinet Baizeau Architecte (qui a travaillé notamment sur la restauration du tronçon 1 rue du Marchix) a été en charge de cette étude diagnostic et a pu chiffrer l'ensemble des travaux nécessaires en les divisant en 3 tranches.

La Ville souhaite réaliser les travaux qui permettront notamment de rendre accessibles au public le chemin de ronde et la tour-porte du Jerzual.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

2023			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	99 092,16 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles	206 442 €
Travaux de restauration (tranches 3 et 4)	764 600 €	Mission BERN	247 730 €
Dépenses imprévues (8%)	61 168 €	DSIL	277 458 €
		Ville de DINAN	193 230,16 €
TOTAL	924 860,16 €		924 860,16 €

*
**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les subventions sollicitées à ce jour,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, en date du 23 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.
2. D'autoriser M. le Maire à déposer le dossier finalisé de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Didier DERU

On va pouvoir enchaîner les affaires 6 et 7, ce sont des demandes de subvention DSIL. On est contraint de se positionner au regard d'un calendrier qui nous est fixé par les services de l'État donc pour pouvoir solliciter une subvention, il faut motiver et présenter un budget prévisionnel dépenses/recettes sur l'opération en cours donc à ce stade que ça soit pour les sujets 6 et 7, même si on a des chiffres quand même affinés on en est à la maquette. On pourra revenir en conseil municipal mais là s'agit de prendre

date pour pouvoir se positionner sur des subventions DSIL. S'agissant du premier projet j'ai eu l'occasion d'en parler au moment du rapport d'orientations budgétaires puisqu'il s'agit de l'effondrement qu'il y a eu sur la porte du Jerzual et qui nécessite une réparation. Pour des raisons juridiques, l'opération ne pourra peut-être pas se dérouler globalement sur l'année 2023, en tout état de cause elle sera commencée. Donc on sollicite un certain nombre de partenaires pour pouvoir réaliser cette reconstruction d'un montant prévisionnel à l'ouverture des plis de 924 1860 euros et dans cette hypothèse on aurait un reste à charge d'un peu moins de 200 000 euros et une demande de DCL de 277 458 donc on est très bien aidé sur cette opération-là. Ça rentre dans les 21 % de ce que je vous ai indiqué des subventions, on sollicitera également la DRAC qui nous accompagne habituellement sur ce type d'opération et aussi M. le Maire se chargera de la mission Bern sur la protection et la valorisation du patrimoine national. Donc il s'agit d'autoriser le maire à solliciter la subvention DSIL pour un montant de 277 458 euros.

AFFAIRE N°7 - FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention DSIL pour le projet de réhabilitation de la friche Maison Bouchet et de renaturation du Jardin du Val Cocherel

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : Didier DERU

L'opération porte sur la réhabilitation de la friche « Maison Bouchet » et la renaturation du Jardin du Val Cocherel.

En 1982, la Ville de Dinan a acquis, pour une somme de 60 000 €, le terrain de 2 300 m² jouxtant le jardin des Petits Diables et sur lequel étaient implantés les bâtiments abritant les ateliers de l'ancienne ébénisterie et menuiserie de Paul Bouchet. Celui-ci étant décédé en 1978, les ateliers avaient cessé leur activité en 1980. L'acte notarié comprenait une clause spécifiant que la Ville ne pourrait entrer en jouissance du terrain que le jour où la veuve de Paul Bouchet décéderait. Or, celle-ci est décédée 27 ans plus tard, à l'âge de 105 ans.

Les habitants de Dinan ont été invités à faire connaître leurs souhaits d'évolution du « Val Cocherel ». Les résultats de cette étude ont montré une volonté d'élargir les espaces verts et de renouveler les espaces de jeux avec des créations plus originales sur ce secteur afin de renforcer ce lieu à vocation d'échanges, de partage et de rencontres en centre-ville. Les habitants sont particulièrement attachés à l'esprit paysager du site. Enfin, ils ont exprimé une forte volonté de réhabiliter la friche de la Maison Bouchet.

Il est envisagé de déconstruire cet immeuble pour en faire un lieu d'exposition, culturel, d'art et d'accueil des artistes. Cette opération permettra de renouveler et d'implanter de nouveaux espaces de jeux accessibles pour toutes les tranches d'âge (jeux pour les moins de 3 ans, pour les adolescents

et pour les adultes) mais aussi d'aménager de nouveaux espaces mêlant biodiversité et espaces de détente.

Trois objectifs sont poursuivis :

1. Maintenir l'attractivité du Jardin du Val Cocherel, lieu emblématique du centre-ville, en proposant de nouveaux espaces aménagés sur le site et en sécurisant le périmètre de la friche ;
2. Développer la biodiversité en centre-ville ;
3. Renforcer ce lieu d'exposition, de culture, d'art et d'accueil des artistes.

Un premier devis a été établi pour la déconstruction du bâtiment. La dépense a été estimée à 226 850€ HT, montant actualisé en prenant en compte l'augmentation significative des coûts dans ce domaine. Les services techniques ont, par ailleurs, estimé le coût des travaux de revitalisation du Val Cocherel à 100 000 € HT. Les travaux pour l'installation d'aires de jeux ont, quant à eux, été estimés à 30 000 € HT. Le coût prévisionnel total du projet est donc de 356 850 € HT. Les travaux pourraient commencer en octobre 2023.

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, à hauteur de 107 055 €.

Pour cette opération, la recherche de financements reste active et la Ville pourrait répondre à des appels à projets. Il vous sera demandé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de DSIL, pour le montant précisé ci-dessus, et de répondre aux différents appels à projets.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

2023			
Dépenses HT		Recettes	
<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Financier</i>	<i>Montant accordé</i>
Travaux de déconstruction de la friche Maison Bouchet	226 850,00 €	DSIL	107 055,00 €
Travaux de revitalisation du Val Cocherel (espaces paysagers, espace détente)	100 000,00 €	Autofinancement	249 795,00 €
Travaux pour l'installation d'aires de jeux	30 000,00 €		
TOTAL	356 850,00 €		356 850,00 €

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les subventions sollicitées à ce jour,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, en date du 23 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
2. D'autoriser M. le Maire à déposer le dossier finalisé de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).
3. D'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subvention pour ce projet.

Didier LECHIEN

Des questions ?

Gérard de Mellon

Je note l'avis favorable de la commission des Finances en date du 23 mars 2023, je pense qu'il y a une erreur sur la date de la commission.

Didier LECHIEN

Je vous confirme. C'est janvier. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres prises de parole ? Je vous remercie donc l'affaire suivante sur la réhabilitation de la friche de la maison Boucher.

Didier LECHIEN

La maison Boucher est une ancienne menuiserie qui se situe dans l'impasse Chateaubriand donc dans le virage de la rue Chateaubriand, particularité de cette maison c'est que la ville en est propriétaire mais avec un certain nombre de contraintes et voilà il y avait une contrainte liée à la vie de la personne qui a eu une longue et belle vie. Ce bâtiment, vous y entrez et par l'impasse Châteaubriant tout au bout et par le jardin du Val Cocherel, a abrité un certain nombre d'activités, je me souviens d'avoir des compétitions Monsieur Jouneau, enfin des entraînements de tir à l'arc mais aujourd'hui il y a d'autres activités, des activités peut-être un peu moins ludiques dirons-nous et il convient de la démolir. Elle est pleine d'amiante qui dit amiante dit désamiantage qui désamiantage dit cosmonaute arrivant avec des habits blancs et des coûts importants donc la dépense a été estimée à 226 850 euros sur les travaux de déconstruction. Laurence Le Du Blayo l'a évoqué, il y a un projet de revitalisation et d'installation de jeux, pour autant dans un premier temps il est urgent de mettre cette maison en sécurité, pour mettre en sécurité il faut la déconstruire, pour la déconstruire il faut faire appel à des entreprises spécialisées donc on demande une autorisation du maire à solliciter une subvention DSIL à hauteur de 107 055 euros.

Didier LECHIEN

Des questions ?

Stella CORBES

Juste une précision, on vote pour la déconstruction du bâtiment simplement ou pour le projet total ?

Didier LECHIEN

Là on vote pour demander des subventions pour déconstruire la maison Boucher. On ne vote pas pour le projet, le projet sera présenté puisque vous travaillez actuellement dans le cadre d'un groupe de travail sur le projet de renaturation de l'espace Val Cocherel donc là on vote pour autoriser la demande de subvention pour pouvoir déconstruire la maison Boucher. Cette maison il faut impérativement et de toute urgence la démolir, elle est aujourd'hui extrêmement dangereuse, squattée, et elle peut s'écrouler à tout moment donc il y a une très grande urgence pour des raisons de sécurité à la déconstruire, elle n'est pas sauvable. Certains auraient souhaité qu'on y fasse des projets culturels on a évoqué tout à l'heure le coût du patrimoine. Si maintenant on se met aussi à réhabiliter les ruines ça va finir par nous coûter très cher. Voilà donc là il n'y a pas d'autres alternatives que de la déconstruire il y a en plus des niches au niveau des financements. Je pense notamment à ce qu'on appelle le Fonds friche qui est débloqué dans le cadre du Plan de relance par le gouvernement donc positionnons nous, profitons de ces aides pour pouvoir déconstruire ce bâtiment qui menace.

Brigitte BALAY-MIZRAHI

Stella tu as visité avec nous donc on avait vu l'état, c'est le début quoi ça va être enrichi certainement avec le travail des étudiantes.

Laurence LE DU-BLAYO

Merci juste pour préciser par rapport à la déconstruction qui ne sera peut-être pas forcément une démolition dans le cadre voilà du groupe de travail sur ce projet-là. Il y a donc deux petites études qui ont été lancées l'une sur l'aspect biodiversité auprès de Cœur Emeraude pour faire une évaluation de ce qu'il y a dans ce bâtiment là et de ce qu'il y aurait à préserver ou de comment faire pour notamment en termes de calendrier de compensation et la deuxième étude porte vraiment plutôt sur l'aspect

patrimonial, l'histoire, la mémoire du bâtiment et de voir comment ils vont nous faire des propositions pour accompagner en fait cette démolition au mieux.

Didier LECHIEN

Très bien, il en est ainsi décidé. Je vous remercie nous allons passer maintenant à la liste des marchés publics passés sur délégation du maire, ce sera Olivier Bobigeat en l'absence de Yannick Hellio qui est le président de la commission des marchés et remercier Didier Déru pour ses présentations.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

AFFAIRE N°8 - MARCHES PUBLICS - Liste des marchés publics passés sur délégation du Maire

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des marchés publics qui ont été conclus pour la période du 2 février 2022 au 23 janvier 2023, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à M. le Maire par délibération du 26 mai 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la liste des marchés.

Objet du marché	Procédure	Durée du marché	Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ou de la demande de devis	Nombre d'offres reçues	Numéro et date du marché	Titulaire ou mandataire du marché	Montant du marché TTC	Avenants TTC
Travaux de reconstruction de l'enceinte urbaine du 1 rue du Marchix	Procédure adaptée	6 mois	17 décembre 2021	4	2022/01 du 17/02/22	JOUBREL – 35520 La Mézière	588 573,88 € TTC	
Travaux de protection contre les éboulements rocheux à Léhon	Procédure adaptée	3 mois	4 février 2022	3	2022/02 du 05/04/22	OUEST ACRO – 53950 Louverné	75 841,20 € TTC 8 568 € TTC (option)	
Travaux de mise en conformité du centre d'hébergement d'urgence Lot n° 4 : Carrelage – Sols souples Lot n°5 : Peinture Lot n°6 : Plomberie sanitaire – Chauffage Lot n°7 : Electricité CFO-CFA Lot n°8 : Système de sécurité incendie	Procédure adaptée	3 mois 2 mois - Tranche optionnelle	27 octobre 2022	2 4 1 1 1	2022/03.01 2022/03.02 2022/03.03 2022/03.04 2022/03.05	MIRIEL – 22130 Languean EMERAUDE PEINTURE – 35400 Saint-Malo FLUIDES ET MAINTENANCE DE L'OUEST – 22120 Quessoy JPF – 22100 Dinan JPF – 22100 Dinan	18 818,21 € TTC 16 532,64 € TTC Tranche optionnelle 38 153,35 € TTC 11 483,04 € TTC Tranche optionnelle 31 209,65 € TTC 17 000,06 € Tranche optionnelle 21 623,94 € TTC 4 050,60 € Tranche optionnelle 33 986,90 € TTC	510 € TTC 5 384.20 € TTC
Travaux de déconstruction partielle et curage de l'ilot	Procédure adaptée	7 mois	24 mars 2022	3	2022/04 du 20/05/22	LTSA – 50660 Quettreville sur Sienne	478 560 € TTC	28 439,06 € TTC

du Vieux Dinan (Mère Pourcel)								
Fournitures de denrées alimentaires Lot 1 : Fruits et Légumes Lot 2 : Epicerie et légumes bio	Appel d'offres ouvert	Accords-cadres d'1 an renouvelables 2 fois, pour une durée de 1 an	18 février 2022	5 3	2022/05.01 du 08/06/22 2022/05.02 du 08/06/22	TERREAZUR – 35538 Noyal sur Vilaine POMONA – 35136 St Jacques de la Lande	Accord cadre à bons de commandes - montant maximum de 390 000 € TTC par an Accord cadre à bons de commandes - montant maximum de 210 000 € TTC par an	
Travaux de mise en conformité du centre d'hébergement d'urgence Lot n°3 : Menuiserie extérieures et intérieures - cloisons	Procédure adaptée	3 mois 2 mois - Tranche optionnelle			2022/06 du 25/05/222	AMCP – 53220 St Berthelin la Tanière	45 029,32 € TTC 16 131,50 € TTC Tranche optionnelle	14 262,02 € TTC
Entretien régulier des locaux Lot n° 1 : Entretien des Halles Lot n°2 : Entretien du parking de l'Hôtel de Ville Lot n°3 : Entretien du parking du Centre Historique Lot n°4 : Entretien du parking Jean Monnet	Procédure adaptée	Accord-cadre d'1 an, renouvelable 3 fois pour une durée de 1 an	6 mai 2022	1 1 1 1	2022/07.01 du 12/07/22 2022/07.02 du 12/07/22 2022/07.03 du 12/07/22 2022/07.04 du 12/07/22	LAFOND NETTOYAGE – 22100 Lanvallay LAFOND NETTOYAGE – 22100 Lanvallay LAFOND NETTOYAGE – 22100 Lanvallay LAFOND NETTOYAGE – 22100 Lanvallay	Estimations annuelles 13 370,26 € TTC 10 614,58 € TTC 8 806,44 € TTC 2 521,44 € TTC	
Conception ergonomique, graphique, technique et fonctionnelle, le développement et la maintenance du site web de la Ville de Dinan	Procédure adaptée	24 mois	22 mars 2022	7	2022/08 du 06/07/22	INOVAGORA – 60200 Compiègne	Montant maximum 255 000 € TTC (Commande inférieure à 100 000 €)	

Reprises de concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées au cimetière de Dinan	Procédure adaptée	Accord cadre d'1an (x3 possible)	4 juillet 2022	1	2022/09 du	REBITEC – 93100 Montreuil	100 000 € maxi (commande annuelle = 30 000 €)
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéo protection	Procédure adaptée	5 mois	06 juillet 2022	2	2022/10 du 01/08/22	ACS – 29270 Penmarch	12 240 € TTC
Prestations de maintenance préventive et curative des couvertures et étanchéités sur les bâtiments communaux	Procédure adaptée	Accords-cadres de 2 ans renouvelables 2 fois, pour une durée de 1 an		6	2022/11 du 04/11/22	VILLALON – 22100 Taden	Montant maximum pour la période initial 360 000 € TTC Reconduction 1 : 180 000 € TTC Reconduction 2 : 180 000 € TTC

Olivier BOBIGEAT

Bonsoir à toutes et à tous je connais moins bien le dossier que Monsieur HELLIO mais je vais essayer de vous rendre compte. Il s'agit d'une obligation du code général des collectivités locales de faire un récapitulatif de la liste des marchés publics passés sur la délégation du maire pendant l'année écoulée alors cette liste ressemble un peu à une liste à la Prévert.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions sur ces marchés publics ? Non je n'en vois pas. Une information que je vous donne, nous rouvrons le parking de l'hôtel de ville, enfin la partie intérieure du parking qui est fermé depuis quelques jours maintenant, demain soir. Voilà les peintures sont refaites.

L'affaire suivante concerne le port avec un appel à candidature pour une activité de bateau-école.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

AFFAIRE N° 9 - EQUIPEMENTS COMMUNAUX – Port - Occupation du domaine public – Appel à candidatures pour une activité de bateau école

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Depuis 2017, l'entreprise Cap Flo exerce une activité de formation au permis bateau au port de Dinan, participant ainsi à son animation. Aujourd'hui, l'entreprise est en cours de vente et l'autorisation d'occupation du domaine public deviendra caduque.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à maintenir ce type d'activité économique au port, il vous est proposé de lancer un appel à candidatures avec une mise à disposition du domaine public à compter du 15 mars 2023.

Pour rappel, l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) permet au titulaire d'occuper le domaine public ou de l'utiliser de manière privative, c'est-à-dire dans des conditions dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Selon les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques elle est accordée suite à un appel à candidatures, dans le respect des principes d'impartialité et de transparence. Elle est personnelle, temporaire, précaire

Séance du jeudi 2 février 2023

et révocable. L'activité exercée par le bénéficiaire doit être compatible avec l'affectation du domaine public.

Une commission de sélection composée de membres élus sera appelée à vérifier la complétude des dossiers de candidature ainsi qu'à procéder à la sélection de l'attributaire au regard des critères suivants :

- La préservation du domaine public concédé ;
- Le montant de la redevance annuelle d'occupation proposée ;
- La mise en valeur du domaine public concédé.

Cette commission de sélection pourrait être composée de :

- 4 élus (3 membres de la majorité et 1 membre de la minorité)
- 1 membre de l'association des ports de plaisance de Bretagne (à titre de conseil et de personne qualifiée).

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. De valider le lancement d'un appel à candidatures pour accueillir une activité de bateau école sur la base d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public au port ;
2. D'arrêter la composition de ladite commission de sélection et de désigner les 4 élus y siégeant ainsi : **Dominique Orhant, Patrick Crénault, Olivier Bobigeat, Erwan Beaudouin.**

Olivier BOBIGEAT

Il s'agit de l'école de conduite qui est basée dans le quartier de la Fontaine des eaux qui avait ouvert en 2017, avec une annexe faisant passer le permis bateau. Ils nous avaient demandé à l'époque un conventionnement pour avoir une place permanente au port. Depuis le décret de 2017 qui est passé impose sur le domaine portuaire d'avoir des AOT à autorisation d'occupation temporaire qui sont mises en concurrence lorsqu'il y a des changements de propriétaire ou régulièrement au bout d'un certain temps suivant le montant des investissements consentis par l'entreprise. L'entreprise Cap Flo vend son activité donc son activité sur le port n'est pas transmissible. Il faut refaire un appel à concurrence c'est pour ça que je vous demande une commission composée de quatre élus, trois membres de la majorité, un membre de la minorité et un membre de l'Association des ports de plaisance de Bretagne qui nous accompagne toujours dans ce type de commission pour nous donner des conseils techniques.

Didier LECHIEN

Merci du côté de la majorité donc on proposera la candidature de Dominique Orhant, Patrick Crénault et Olivier BOBIGEAT. Est-ce qu'il y a des questions autrement ? Pour la minorité ? Erwan Beaudouin.

On passe au vote. On vote en deux fois, d'abord sur la délibération puis sur le comité de pilotage. Pas d'opposition sur la composition du comité et sur les membres ? Merci Affaire suivante.

On en a un peu parlé tout à l'heure voilà donc c'est le schéma directeur immobilier énergétique avec un dépôt de candidature auprès de l'ADEME, c'est donc Jacques Touminet qui rapporte.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

AFFAIRE N° 10 - BATIMENTS – SDIE (Schéma Directeur Immobilier et énergétique) – Dépôt de candidature auprès de l'ADEME

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Dinan, ville d'art et d'histoire, mène une politique active en faveur de son patrimoine qui participe fortement à son identité. À l'heure actuelle, la commune possède plus de 160 actifs immobiliers, pour 135 000 m² de surface de plancher, avec des bâtiments très hétéroclites

Les bâtiments communaux, par leur usage, leur conception, leur vétusté et les matériaux employés mobilisent des capacités d'investissement et des charges de fonctionnement élevées impactant fortement le budget communal.

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), promulguée en 2018, a inscrit au code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », vient fixer les conditions d'application de l'article 175 de cette loi en s'appliquant à tous les bâtiments abritant des activités tertiaires dont la surface est égale ou supérieure à 1 000m². Il prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Ainsi, sont concernées les collectivités propriétaires ou exploitantes d'établissements qui abritent des activités tertiaires et qui sont installées dans un bâtiment, en partie ou dans son ensemble. Pour la Ville de Dinan, cela représente 34 bâtiments.

Dans un contexte incertain, marqué par une crise énergétique majeure, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée est indispensable. Il est donc proposé de réaliser un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE), tel que le recommande l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Appuyé sur un diagnostic exhaustif de l'ensemble du patrimoine communal un SDIE engagerait une démarche de gestion dynamique du patrimoine. Il permettrait de mieux gérer les actifs immobiliers pour les maintenir en bon état, améliorer leur qualité d'usage, rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, renforcer la performance énergétique et maîtriser le coût global des équipements. Il engagerait le suivi autonome par la collectivité des performances de sa programmation patrimoniale dans le temps et définirait la stratégie

Séance du jeudi 2 février 2023

communale d'amélioration globale, notamment sur la rénovation des bâtiments publics et la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

Pour aider les collectivités dans cette démarche, l'ADEME, en partenariat avec la Banque des Territoires, a décidé de lancer un appel à candidatures visant à identifier des collectivités volontaires pour mettre en œuvre un tel schéma directeur. Les collectivités lauréates bénéficieront d'une mission d'accompagnement par un prestataire mandaté par l'ADEME, pour leur apporter méthode, outils et conseils dans l'élaboration du SDIE. En complément de cet accompagnement, un travail collaboratif sera organisé au sein de chaque région, rassemblant les référents de chacune des collectivités territoriales (élu, technique/financier/domanialité...). Aucune contribution financière ne sera demandée à la collectivité.

Mis en place par de plus en plus de collectivités, le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique est l'occasion d'adopter une stratégie structurante avec une vision à long terme et des réalisations à court et moyen termes. Il aboutit à une véritable démarche de transition écologique qui permet de mettre en adéquation le patrimoine avec les besoins actuels et futurs de la collectivité.

Par ailleurs, les subventions mobilisables dans le cadre de travaux énergétiques (Fond vert, DSIL, DETR...) sont prioritairement dirigées vers les collectivités et les projets s'inscrivant dans une démarche de SDIE.

Cette réflexion devant également être portée à l'échelle du territoire, les services de Dinan Agglomération seraient associés, pour que cette étude soit réalisée en lien avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Dinan agglomération a également engagé une démarche d'élaboration d'un SDIE.

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 10 mars 2023 auprès de l'ADEME.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique et de déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME.
2. D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Jacques TOUMINET

Je pense que faire référence au contexte économique et financier actuel ne sera étranger à personne quand on passe après le débat d'orientations budgétaires qui a survolé toutes les activités de la ville. On a évoqué le sujet et les contraintes énergétiques que la ville subit aujourd'hui c'est donc notre devoir de veiller justement à ces économies d'énergie et ça fera plaisir à Madame Essevaz-Roulet qui est intervenue tout à l'heure en parlant justement de ces préoccupations sur la gestion des bâtiments et bien quelques minutes après c'est à l'ordre du jour. Il est noté veiller aux économies d'énergie, à la diminution des charges attachées à tous les bâtiments appartenant à la ville. Vous avez vu dans la délibération c'est aujourd'hui c'est 160 biens immobiliers, c'est 135 000 m² de surface et tout ça incombe à la ville avec des charges relativement importantes. Dans le cadre de cette mission que l'on pourrait confier, 34 biens ont été identifiés, des biens qui sont aujourd'hui utilisés par les services. Ce sont des biens prioritaires que nous envisageons. Dans cette démarche de gestion patrimoniale, il est proposé de réaliser un schéma directeur immobilier et énergétique qui est recommandé par l'ADEME. Vous avez vu évidemment que c'est un intérêt primordial pour la ville et qu'adhérer à ce schéma directeur territorial c'est aussi faire de la gestion patrimoniale de nos biens pour les années à venir, faire des économies immédiatement mais compte tenu de l'importance et des enjeux financiers qui sont engagés dans cette rénovation énergétique, il va falloir déterminer un

Séance du jeudi 2 février 2023

schéma et des priorités. Et pour obtenir ce résultat, il nous paraît important de pouvoir adhérer à ce schéma directeur, de bénéficier des subventions, sachant que c'est une opération qui ne sera pas douloureuse pour la ville puisqu'il n'y aura pas de pénalité financière pour la ville par contre la ville a tout intérêt à adhérer à ce schéma-là. Ça lui permet de gérer de façon préventive et d'accompagner toutes les difficultés que l'on rencontre aujourd'hui sur les bâtiments et Madame Essevaz-Roulet en a parlé tout à l'heure donc c'est pour nous une priorité pour pouvoir aboutir à ce résultat. Il nous faut délibérer ce soir pour savoir si l'on adhère à ce schéma directeur immobilier et énergétique. Cette réflexion est également portée à l'échelle du territoire et sera accompagnée aussi par l'État mais accompagnée aussi par Dinan agglomération dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Energie Climat. Les dossiers de candidature devant être déposés avant le 10 mars 2023, il est nécessaire aujourd'hui de savoir si l'on adhère à cette décision, d'approuver le schéma directeur immobilier énergétique et de déposer un dossier de candidature.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions sur ce schéma directeur sur cette demande de subvention auprès de l'ADEME ? On est à peu près en même temps que l'agglomération qui fait aussi la même chose de son côté, il faut savoir que nous on a déjà fait un travail. Les services ont déjà fait un travail très important sur l'état de nos bâtiments et notamment sur l'état énergétique de nos bâtiments donc on va pouvoir bien évidemment encore aller plus loin et ça va nous permettre aussi d'alimenter notre schéma stratégique patrimonial, à savoir vendre ici des bâtiments, en restaurer d'autres, préciser l'usage de certains. Voilà est-ce des questions, des abstentions, des oppositions ? Je n'en vois pas, il en est ainsi décidé. Je vous remercie. Affaire suivante.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

AFFAIRE N°11 - URBANISME - Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur de la Promenade de la Fontaine des Eaux - Comité de Pilotage

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Au Nord-Est de la ville intra-muros, à proximité de la vallée de la Rance, la commune de Dinan avait identifié un ensemble foncier à forts enjeux. Classé pour l'essentiel en zone 1AUh1 au PLUiH, il est l'objet de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dite « de la Promenade de la Fontaine des Eaux » qui prévoit la réalisation d'une opération à vocation d'habitat. D'autres principes d'aménagement sont également définis, notamment le traitement de la lisière urbaine à l'est, des principes d'accès groupé et de liaison douce à réaliser et enfin la prise en compte des points de vue existants sur la Rance.

Séance du jeudi 2 février 2023

Pour assurer la maîtrise foncière de ce secteur, la ville de Dinan a conclu, le 9 juillet 2018, une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB). Le périmètre de cette convention dépasse légèrement le périmètre de l'OAP à l'est, avec l'intégration de deux parcelles classées inconstructibles au sein du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Dinan. Ce périmètre porte sur une contenance à acquérir de 16 949 m².

Une partie du foncier a été acquise par l'EPF Bretagne pour le compte de la ville de Dinan. Une parcelle (AH 309) avait été, préalablement à la signature de la convention, acquise directement par la ville de Dinan. Aujourd'hui, le portage de l'EPF concerne les parcelles cadastrées AH 329, AH 300, AH 298, AH 109 et AH 112. Les parcelles AH 184p et AH 77p resteraient à acquérir. Des négociations sont en cours.

Dans le cadre du partenariat entre la ville de Dinan et l'EPF Bretagne, les engagements suivants ont été pris concernant le projet futur :

- 50 % minimum de la surface de plancher développée en habitat et commerce/activités
- Densité minimale de 30 logements/ha
- 50 % minimum de logements dits abordables (PLAI, PLUS, PLS, PSLA, conventionnés ANAH, BRS, location et/ou accession à prix abordable).

Pour aménager cet ensemble urbain, la Ville de Dinan a décidé de lancer une étude urbaine qui aura un impact à l'échelle de la commune et plus largement du territoire pour répondre à la forte demande en matière de logements. La mission d'étude pré-opérationnelle a été confiée à un groupement pluridisciplinaire dont le mandataire est SEMBREIZH. Cette action est inscrite dans la convention cadre « Petites Villes de Demain » (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'étude se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : Analyse du site et de son environnement ;
- Phase 2 : Définition de scénarii d'aménagement ;
- Phase 3 : Traduction opérationnelle du scénario choisi.

Un comité de pilotage se réunira régulièrement durant la mission.

Les conclusions de l'étude devront permettre à la ville de Dinan de définir précisément les orientations d'aménagement sur ce secteur.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission Transition écologique et aménagement en date du 16 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** de constituer un Comité de Pilotage composé des membres suivants :

- M. le maire, 6 membres de la majorité et 1 membre de la minorité : **Jacques Touminet, Laurence LE DU-BLAYO, Olivier Bobigeat, Lydie Patry, Patrick Crénault, Christelle Bouvier et Clémence Essevez-Roulet ;**
- le bureau d'étude ;
- un représentant de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;
- tout autre personne pouvant apporter son expertise à l'étude.

Jacques TOUMINET

Tout le monde situe bien ce lieu situé près du lycée Fontaine des Eaux, promenade de la Fontaine des eaux, c'est tout l'espace qui est entre la Fontaine des eaux et finalement avant et le côté est de la Rance. C'est une zone qui est déjà je dirais en réflexion par la ville depuis de nombreuses années puisque déjà en 2018 un contrat a été engagé avec une convention opérationnelle avec l'établissement public foncier de Bretagne. Ce périmètre d'une contenance de près d'1.7 hectare c'est une partie importante qui mérite une attention aussi toute particulière

Séance du jeudi 2 février 2023

et notamment par le côté environnemental parce que là on est face à la Rance. Il suffit d'aller d'ailleurs côté Lanvallay et de regarder cet espace-là pour savoir quels sont les enjeux très importants que nous avons dans cette aménagement urbain sachant que cette opération est déjà portée par l'EPF depuis quelques années.

Didier LECHIEN

Des questions ? Non. On passe au vote.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

AFFAIRE N°12 - URBANISME - Restauration d'une maison sise 24 rue du Jerzual - Demande de subvention de M. DESREUMAUX et Mme GIRBAL

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

L'immeuble sis 24 rue du Jerzual est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est inscrit au titre des Monuments Historiques (façades et toitures).

Par arrêté municipal en date du 10 mai 2022, M. Desreumaux et Mme Girbal ont obtenu l'autorisation de procéder aux travaux de rénovation de cette maison à pans de bois.

Par courrier en date du 4 octobre 2022, ils sollicitent une subvention de la Ville pour les aider dans leur démarche d'entretien et de restauration de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 118 765 € TTC. Ils seront réalisés par les entreprises Pellois, Villalon, Borsa et Fougeray.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 20 % du montant TTC des travaux.

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Séance du jeudi 2 février 2023

Suite à la réunion de la Commission Transition écologique et aménagement en date du 16 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** d'accorder à M. Desreumaux et Mme Girbal une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2023 Commune de Dinan – section investissement.

Jacques TOUMINET

C'est une maison qui est classée et qui a donc subi des travaux et engendré des travaux importants comme vous le voyez sur la cette façade. Ils ont sollicité une subvention pour essayer de constituer un petit peu leur financement global et la DRAC a déjà décidé de leur attribuer 20 % de l'investissement global 118 000 euros, à partir du moment où la DRAC a donné son aval, nous accompagnons aussi mais notre participation est limitée à 2000 euros.

Didier LECHIEN

Des questions ? pas questions, des oppositions, je n'en vois, pas d' abstentions, non plus. Il en est ainsi décidé.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

AFFAIRE N° 13 - VOIRIE - Convention Énedis/Commune de Dinan - Installation d'une ligne électrique souterraine – parcelle cadastrée AB 53 – Secteur de la Gare

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Énedis a installé une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrées AB 53 se situant sur le secteur de la Gare.

Un droit de passage est nécessaire pour faire passer cette ligne afin d'assurer l'alimentation en courant électrique et la distribution publique d'électricité.

Les droits de servitudes consentis à Énedis lui permettront d'établir à demeure, sur une bande de 3 mètres de large et une longueur totale d'environ 20 mètres, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires.

Séance du jeudi 2 février 2023

Une convention de servitudes de passage a été signée entre la commune et ERDF. Cette convention sous seing privé a été enregistrée, mais n'a pas été publiée au Service de Publicité foncière.

A la demande et aux frais exclusifs d'Énedis, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission Transition Écologique & Aménagements du 16 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE**

1. D'approuver les dispositions relatives à la convention de servitudes en vue d'établir un acte authentique.
2. D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Didier LECHIEN

Pas de questions ? Affaire suivante.

René DEGRENNE présente l'affaire.

AFFAIRE N° 14 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Lotissement du Domaine de la Vallée aux Moines - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETARE : Maxime SACHET

*
**

Rapporteur : René DEGRENNE

En 2008, un permis d'aménager avait été accordé à M. Joël LUCAS, pour un lotissement de 23 lots à usage d'habitation dénommé lotissement « *Domaine de la Vallée aux Moines* », se situant Allée de la Ferme des Granges – Léhon à Dinan.

Séance du jeudi 2 février 2023

Une convention quadripartite avait été signée le 15 mars 2009 entre la commune, l'intercommunalité, le SDE 22 et M. LUCAS pour définir les modalités du contrôle des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement en vue d'une prise en charge après leur achèvement. Il était convenu que la commune se voit rétrocéder la voirie, les espaces verts, le réseau d'assainissement d'eaux pluviales et les équipements de protection incendie.

Ces travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts étant achevés (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 31 mai 2013), M. Joël LUCAS, propriétaire des espaces communs de cette opération, sollicite aujourd'hui, leur transfert au profit de la Commune de Dinan.

Le délai passé entre la date d'achèvement et la conformité des travaux et la présente rétrocession des équipements communs s'explique par la durée de cession de l'ensemble des lots du lotissement.

La superficie de voirie à rétrocéder à la ville est de 4 075 m² correspondant à la parcelle cadastrée section AH n°217.

*
* *

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et aménagement du 16 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE**

1. D'accepter la rétrocession des espaces communs du lotissement du Verger désignés ci-dessus au profit de la Commune de Dinan.
2. De classer dans le domaine public le parcelle cadastrée section AH n°217 d'une superficie de 4 075 m² et de l'intégrer dans la voirie communale.
3. D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier, M. Joël LUCAS.

René DEGRENNE

Il vous est proposé donc d'accepter la rétrocession de ces espaces et de classer dans le domaine public cette parcelle et de l'intégrer dans la voie communale.

Didier LECHIEN

Pas de question ? des oppositions ? abstentions ? Il en est ainsi décidé je vous remercie.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

AFFAIRE N° 15 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan en 2022

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Maxime SACHET, Patrick CRENAULT, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN, Gérard de MELLON.

Séance du jeudi 2 février 2023

ETAIENT EXCUSES : Bernard LAGREE (pouvoir à Charles HOUZE), Yannick HELLIO (pouvoir à Christelle BOUVIER), Christine MASSART (pouvoir à Christiane SOQUET), Lydie PATRY (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Jérémie MENAR (pouvoir à maxime SACHET).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*

**

Rapporteur : Jacques TOUMINET

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.*

Le tableau annexé à la présente délibération dresse le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2022.

*

**

Vu la commission Transition Ecologique et Aménagement du 16 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'UNANIMITE** d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Dinan pour l'année 2022. Celui-ci sera annexé au compte administratif de la commune.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA VILLE DE DINAN EN 2022

CESSIONS :

Type de bien immobilier	Contenance totale	Référence Cadastre	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Délibération du Conseil Municipal	Prix (Euros)	Date de signature de l'acte notarié
Terrain nu	102 m ²	AR n°442	20, bis rue Waldeck Rousseau	Ville de Dinan	Mme Henry	28 septembre 2021	4 590	11 janvier 2022
Terrain nu	54 m ²	AH n°152	2, rue du Quai	Ville de Dinan	SCI Melau	15 décembre 2021	19 420	17 juin 2022
Terrain nu	113 m ²	AN n°192	2, rue du Jardin des Plantes	Ville de Dinan	M et Mme Guyot	16 février 2021	2 825	4 octobre 2022
Terrain nu	24 m ²	AX n°184	68, Le Clos Gastei	Ville de Dinan	Mme Gouazi	8 décembre 2020	500	9 décembre 2022
Terrain nu	184 m ²	AD n°17	4, rue du Pont de la Haye	Ville de Dinan	M et Mme Campistron	12 juillet 2022	7 000	13 décembre 2022
Terrain nu	171 m ²	AR n°103	20 rue des Hauts Prés	Ville de Dinan	M et Mme Trotel	12 juillet 2022	5 985	15 décembre 2022
Terrain nu	45 m ²	AC n°190	1, impasse des Prés Rudois	Ville de Dinan	M et Mme Brandily	11 février 2020	1 800	15 décembre 2022
Terrain nu	860 m ²	B n°2456	Bel Air – Aéroport	Ville de Dinan	SCI LFEB	31 mai 2022	14 190	19 décembre 2022
Terrain nu	44 m ²	AH n°333	13, ruelle Saint-Vincent	Ville de Dinan	Mme Morant	15 juin 2021	1 980	22 décembre 2022
Terrain nu	214 m ²	AE n°203	Rue du Bas Bourgneuf	Ville de Dinan	M et Mme Réati	31 mai 2022	5 000	22 décembre 2022
Terrain nu	449 m ²	AM n°484	Place René Pleven	Ville de Dinan	SEM Dinan Expansion	31 mai 2022	98 780	22 décembre 2022

ACQUISITIONS :

Type de bien immobilier	Contenance Totale	Référence Cadastre	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Délibération du Conseil Municipal	Prix (Euros)	Date de signature de l'acte notarié
Terrain nu	138 m ²	AV n°184	46, rue du Bas Bourgneuf	M. Bizeul	Ville de Dinan	15 décembre 2021	Euro symbolique	25 mai 2022
Terrain nu	10 097 m ²	AE n°152, n°153, n°234, n°239	Vallée des Granges	M. Lucas	Ville de Dinan	6 juillet 2021	3 500	25 mai 2022
Terrain nu (rétrocession lotissement)	4252 m ²	AV n°29, n°130, n°131, n°132, n°139	Lotissement du Verger Avenue de la Grande Haye	Terra Développement	Ville de Dinan	28 septembre 2021	A titre gratuit	25 mai 2022
Terrain nu	18 m ²	AK n°551	33, rue de la Croix	Mme Coatanan	Ville de Dinan	13 avril 2021	Euro symbolique	12 juillet 2022
Terrain nu	98 m ²	AE n°202	Rue du Bas Bourgneuf	Famille Toqué	Ville de Dinan	31 mai 2022	Euro symbolique	22 décembre 2022

Jacques TOUMINET

Comme vous pouvez le lire le code général des collectivités impose de faire un bilan des opérations immobilières donc c'est ce qui vous est proposé ici avec les deux tableaux que vous allez voir concernant les cessions et acquisitions qui ont été réalisées par la ville sur l'exercice 2022. Moi je ne retiens que deux chiffres il y a 150 000 euros de ventes et 3 500 euros d'acquisitions environ, vous voyez que le résultat est tout à fait favorable au budget de la ville et c'est à mon avis ce qu'on doit continuer à faire. Il y a quand même toute une action qui est faite aujourd'hui pour optimiser justement notre parc immobilier, je l'ai dit pour la question énergétique mais c'est aussi pour le parc en lui-même.

Didier LECHIEN

Des questions ? Non, c'est un porté à connaissance.

On passe à la question diverse. Olivier BOBIGEAT. Alors, il n'y a pas de délibération à prendre mais tout simplement je souhaitais que vous ayez cette information avant le passage en conseil communautaire le 27 février prochain puisque ça doit d'abord passer en conseil communautaire avant d'arriver au conseil municipal. Tout simplement parce que c'est le conseil communautaire qui a la compétence urbanisme et logement donc c'est à ce titre que le conseil communautaire mais aussi au titre de sa compétence tourisme que le conseil communautaire va étudier ce dossier. C'est un traitement en deux parties, d'abord par le Conseil Communautaire puis le conseil municipal. Donc c'est parti d'un constat, c'est l'augmentation forte mais ça va être dit tout à l'heure du nombre de locations saisonnières sur la ville de Dinan alors il y a des avantages mais il y a aussi des inconvénients. Je crois que ça aussi été présenté en commission, vous avez eu l'occasion d'échanger sur ce sujet en commission et ça me permet d'ailleurs aussi de vous donner une information puisque peut-être avez-vous vu ce chiffre Dinan est considéré aujourd'hui par les visiteurs qui sont interrogés par des sites ou des plateformes comme la troisième ville la plus accueillante de Bretagne. Là aussi c'est plutôt une bonne chose mais ça emporte aussi un certain nombre d'inconvénients qu'il faut accompagner enfin traiter. Je laisse la parole à Olivier Bobigeat.

Olivier BOBIGEAT

Merci comme disait monsieur le maire, Dinan est une ville très attractive et ça impose de gérer à l'avance certains problèmes qui pourraient se présenter. Les locations saisonnières se sont développées énormément, c'est un sujet qui est très intéressant parce qu'il a des avantages et des inconvénients. C'est un sujet qui nécessite des notions qui ne sont pas forcément très à la mode puisque ça fait appel à des notions d'équilibre dans une époque où on est plutôt manichéen et les notions d'équilibre sont parfois un peu oubliées.

La ville de Dinan c'est actuellement 250 meublés touristiques qui sont proposés à la location, quand nous avons commencé à étudier ce dossier là il y a un an et demi deux ans il s'agissait de 150 seulement pour vous dire la vitesse à laquelle ça peut se développer.

Il s'agit de 63 000 nuitées enregistrées en 2021 générées par les meublés touristiques dont 57 000 vendues sur des plateformes donc c'est bien l'essentiel des ventes qui sont faites sur des plateformes dont 42 000 pour la plateforme Airbnb qui est largement majoritaire. Sur la totalité de l'agglomération, ça représente plus de 2 000 meublés proposés à la location et 536 000 nuitées sur 2021 avec les mêmes proportions sur les plateformes et par les indépendants en direct.

Cette évolution est intéressante, ça participe au développement touristique de l'agglomération et de Dinan en particulier ça multiplie les offres d'hébergement, ça nous permet d'accueillir plus de monde et avec une variété d'hébergement qui est intéressante. Cela permet également d'avoir des leviers financiers pour rénover des logements vacants ou des habitations qui n'auraient pas pu l'être avec du logement traditionnel ça a des vertus en termes d'aménagement de la ville et d'accueil des touristes.

Par contre ça peut avoir des inconvénients et c'est pour ça qu'il faut être vigilant, ça peut créer une baisse sensible du nombre de résidents dans certains secteurs et je pense essentiellement dans l'hyper-centre. Cette baisse de résidents pourrait modifier également le paysage des commerces puisqu' on aurait des fréquentations qui seraient moins linéaires sur la totalité de l'année, on aurait des commerces qui changeraient de type d'activité ça c'est un impact qui serait assez nuisible au confort de vie à Dinan. Ça peut aussi représenter une tension sur le marché locatif déjà en tension sur Dinan. Alors nous avons des nouveaux programmes immobiliers qui vont apparaître je pense à la barre Beaumanoir par exemple mais il ne faudrait pas que les Dinannais ne puissent plus se loger en coeur de ville et à Dinan. Donc là aussi il s'agit d'être vigilant et puis bien sûr ça peut également engendrer des nuisances pour les propriétaires. Les copropriétaires si dans une résidence où vous avez une dizaine d'appartements vous en avez 7 ou 8 en logements saisonniers, ça va être des valises, ça va être des gens qui vont être un petit peu plus bruyants nécessairement parce qu'ils sont en vacances et qu' ils font peut-être moins attention aux voisins qu'ils ne vont pas fréquenter très longtemps donc faut être vigilant à ce niveau-là également. Vigilant quant aux impacts que ça pourrait avoir sur les autres professionnels de l'hôtellerie que ce soit de l'hébergement de plein air ou de largement hôtelier traditionnel qui pourraient être déstabilisés. Nous avons plusieurs leviers pour avoir une photographie et une capacité potentielle de régulation du marché des locaux, des locations

meublées saisonnières, nous avons plusieurs leviers et l'essentiel va reposer sur une réglementation. La ville n'a pas la compétence de cette réglementation c'est pour ça comme l'expliquait Monsieur le Maire tout à l'heure que nous allons devoir passer en plusieurs temps, un règlement de changement d'usage des locations saisonnières va être adopté et créé par l'agglomération, ce dernier va être délibéré le 23 février et ensuite les communes de l'agglomération qui désirent l'adopter devront délibérer pour l'adopter. Voilà les deux temps qui sont proposés donc aujourd'hui, il ne s'agit pas de délibérer, il s'agit juste de vous informer pour que vous ne soyez pas surpris de voir passer la constitution de cette réglementation à l'agglomération et ensuite il s'agira une fois que ça sera établi par Dinan Agglomération de le valider en conseil municipal avec vos réflexions pour pouvoir l'adopter sur le périmètre de la commune. Alors quelques informations quand même qui sont importantes : ce règlement il va créer l'obligation de s'enregistrer et de faire une demande de changement d'usage avant de pouvoir mettre un logement en location saisonnière. Ce changement d'usage sera autorisé et il sera attribué au logement un numéro d'enregistrement, ce numéro devra être impérativement fourni aux plateformes de location tel que Airbnb, pour parler de la plus connue, pour qu'elle puissent mettre en ligne le logement. Sans le numéro elles n'auront pas le droit à partir du moment où un règlement sera voté sur le territoire de la commune, elles n'auront pas le droit de mettre en ligne un logement qui n'aura pas de numéro. Ce numéro sera valable trois ans avec une demande qui devrait être réitérée au bout de trois ans, sauf pour les propriétaires qui ont fait une démarche de classement en étoile et là c'est une volonté qu'on a eu d'essayer de tirer vers le haut le qualitatif aussi de l'hébergement proposé. Les gens qui auront fait une démarche de classement en étoile seront dispensés d'une nouvelle demande tous les trois ans. Seront bien sûr dispensés d'autorisation les résidences principales qui ont le droit de louer une partie où la totalité de leur résidence moins de 120 jours par an, les chambres d'hôtes, la différence avec les chambres d'hôtes c'est qu'il y a un petit déjeuner qui est servi et que c'est donc en général avec les propriétaires et puis bien sûr les baux annuels et étudiants qui ne sont pas considérés comme des locations saisonnières. Donc le timing il apparaît à l'écran. Le délai d'application on l'a voulu relativement long après le vote de l'application du texte pour que ça ne tombe pas juste en avant saison ou en saison, bien entendu, et que les propriétaires aient le temps de faire leur saison, de se retourner et de faire la démarche administrative. Alors ça générera un petit surcroît de travail au début au service, on est en cours d'organisation pour savoir entre l'agglomération et la commune comment ça se répartira mais après on aura une photographie permanente et réelle de ce qui se passe sur le marché saisonnier à Dinan. Maintenant on a fait le choix a priori dans ce règlement de ne pas mettre de limitation et de compensation, ce sont deux outils supplémentaires que certaines communes ont choisi d'adopter et je vous explique la limitation c'est tout simplement de limiter le nombre de Airbnb possible ou par propriétaire ou par secteur ; la compensation c'est d'obliger pour chaque mise sur le marché d'une location saisonnière de courte durée, de mettre sur le marché une location traditionnelle. Ça n'a pas été intégré parce qu'on n'est pas dans une situation critique pour l'instant, on est encore dans une situation d'équilibre mais il y a des villes qui l'ont intégré parce qu'elles étaient dépassées par le phénomène. Je crois que je vous ai à peu près tout dit, s'il y a des questions je suis à disposition.

Didier DERU

Juste une question donc j'ai compris le numéro à treize chiffres, je pense que c'est Airbnb et consort. La démarche administrative étant initiée, il y a une possibilité de refus de transfert ou c'est une demande et il y a une autorisation systématique pour le changement d'usage parce qu'autrement la seule vertu qu'il y aurait c'est le paiement de la taxe de séjour.

Olivier BOBIGEAT

Alors pour l'instant le paiement de la taxe de séjour, depuis l'an dernier, il est fait par les plateformes donc la rétrocession est faite par les plateformes maintenant effectivement il peut y avoir des trous dans la raquette et je pense qu'il est de bon ton de les combler. Ensuite ce règlement il permet d'avoir une identification et une cartographie et d'avoir le suivi, l'évolution au jour le jour du volume de locations et de ne pas se faire dépasser si le volume atteint un niveau que l'on trouve inacceptable et de pouvoir éventuellement le cas échéant à ce moment-là durcir le règlement.

Dominique ORHANT

Je voulais juste savoir si ça ne concernait que la ville de Dinan parce que ça passe par Dinan agglomération ou d'autres communes.

Didier LECHIEN

En effet il y a une réflexion, je m'exprime en tant que VP tourisme, que l'on a engagée dans le cadre de l'agglomération, dans le cadre du groupe de travail tourisme en prenant conscience qu'il y a aujourd'hui une pression de ce type de locations sur le territoire de l'agglomération, limitée à quelques communes essentiellement la ville de Dinan et les communes côtières. C'est à dire que ça a commencé par St-Cast puisque vous savez que plus de la moitié des maisons sont des résidences secondaires plus de la moitié un rapport de 60/40 à peu près et c'est vrai aussi pour Fréhel Plévenon et Saint-Jacut. Donc ce sont essentiellement les communes qui sont concernées. Donc on a regardé ce qui se faisait ailleurs, je pense notamment à Saint-Malo qui est allé très loin dans ce type de réglementation, je pense aussi au Pays Basque qui est aussi allé très loin. Etant précisé que la loi pour l'instant nous offre assez peu de moyens pour intervenir sur ce type de dossier et notamment comme vous le savez fiscalement il est parfois plus intéressant de faire de la location saisonnière que de faire de la location annuelle. Dans le cadre de ce gros travail donc on a travaillé sur ce règlement qui sera adopté par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui seule la ville de Dinan se positionne pour accompagner la mise en œuvre de ce règlement, les autres communes regardent un peu comment ça va se passer et éventuellement dans un second temps si elles le souhaitent bien évidemment pourront rejoindre le dispositif. Voilà aujourd'hui à peu près où on en est. On a choisi d'avoir un système plutôt souple dans un premier temps pour d'abord connaître la réalité du sujet sur notre territoire en obligeant les propriétaires qui font de la location saisonnière d'abord à demander ce changement d'usage et ensuite à avoir un numéro d'enregistrement parce qu'aujourd'hui vous avez une déclaration à faire certes lorsque vous faites de la location saisonnière mais il n'y a pas forcément de numéro d'enregistrement et on sait pertinemment qu'un certain nombre de locations saisonnières comme cela a été dit passent en dessous des radars et aujourd'hui ne sont pas identifiées. Donc ça va nous permettre dans un premier temps d'avoir une vraie connaissance du sujet sur notre territoire ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est éventuellement d'aller plus loin, c'est à dire on peut aller jusqu'à des dispositifs comme ceux qui sont mis en œuvre, je pense à Saint-Malo par exemple, c'est à dire d'avoir des quotas par quartier. Il faut savoir que sur Saint-Malo sur certains quartiers, les quotas sont déjà explosés c'est à dire qu'ils ont avant même que la mise en œuvre effective de ces quotas ils étaient déjà dans certains endroits dépassés donc c'est ce que montre ce sujet.

Il faut savoir aussi que les associations notamment certaines associations de propriétaires sont vent debout contre ce type de dispositif, car évidemment quelque part quand même, il faut bien le reconnaître c'est un petit peu attentatoire aux droits de propriété. Normalement vous pouvez faire ce que vous souhaitez si vous voulez faire de la location saisonnière, vous pouvez le faire donc quelque part là on intervient on réglemente quelque chose qui interpelle le droit de propriété.

Enfin il y a aussi un dispositif qu'il faut regarder de près ce sont les règlements de copropriété, cette fois-ci qui peuvent interdire et ça se fait de plus en plus dans une ville fortement touristique, les locations saisonnières. Mais pour pouvoir interdire dans un règlement de copropriété de la location saisonnière, il faut l'unanimité des copropriétaires et vous comprenez aisément que lorsque vous demandez et que vous avez un propriétaire qui fait de la location saisonnière il ne va pas forcément voter favorablement pour interdire la location saisonnière.

Donc voilà pour vous montrer je dirais, les limites de l'exercice mais je crois qu'il était important néanmoins d'engager ce processus parce que aujourd'hui il y a eu une forte augmentation des locations saisonnières sur notre territoire. Notamment à l'aune de la crise sanitaire, depuis ces deux ans, il y a une évolution du comportement de nos visiteurs sur ce territoire qui de plus en plus ont recours à des locations saisonnières parce qu'ils y trouvent aussi des avantages donc ça répond aussi à une demande et il ne faut pas non plus tout jeter avec l'eau du bain comme ça a été dit parce que nous avons aussi la chance d'avoir sur le territoire de Dinan une forte activité commerciale. Et c'est aussi parce qu'il y a de la location saisonnière parce que les gens qui prennent un appartement dans le centre historique, ce sont des gens qui vont aller chez le boucher sous les Porches, qui vont aller chez le traiteur des produits de la mer rue de la Ferronnerie, qui vont aller dans les différentes boutiques du centre-ville, donc ce sont aussi des consommateurs le temps de leur présence à Dinan. C'est un équilibre un juste équilibre qu'il

Séance du jeudi 2 février 2023

faut trouver. Voilà pour cette information sur les locations saisonnières. Donc les prochaines étapes sont le conseil communautaire pour la mise en place du règlement sur le changement d'usage, deuxième étape conseil municipal qui se réunira au mois de mars cette fois-ci pour l'adoption du numéro d'enregistrement. C'est à dire qu'on ne pourra pas faire de location saisonnière si on n'est pas préalablement enregistré, faute de quoi les plateformes si elles font de la location zéro enregistrement et bien seront sanctionnées c'est une sanction pénale. Voilà je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.